

DICTIONNAIRE
GENEALOGIQUE
DES
FAMILLES CANADIENNES



ROBERTS, NEW YORK

Lynn. Tanguay Jr.

6

DICTIONNAIRE GENEALOGIQUE

DES
FAMILLES CANADIENNES

DEPUIS LA FONDATION DE LA COLONIE
JUSQU'A NOS JOURS

PAR

L'ABBÉ CYPRIEN TANGUAY

PREMIER VOLUME

Depuis 1608 jusqu'à 1700.



PROVINCE DE QUEBEC
EUSÈBE SENÉCAL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

MDCCLXXI.

ENREGISTRÉ conformément à l'Acte du Parlement du Canada, en l'année mil huit cent soixante et
onze, par l'Abbé CYPRIEN TANGUAY, au bureau du Ministre de l'Agriculture, à Ottawa.

A

L'EGLISE ET À MON PAYS

A L'EGLISE

qui nous a tous régénérés dans les eaux saintes du BAPTEME,
qui a béni les UNIONS de nos ancêtres,
qui a prié sur leurs TOMBEAUX ;

A L'EGLISE

gardienne toujours fidèle et souverainement prévoyante
du berceau et de la tombe de chacun de ses enfants,
qui en a conservé l'histoire et le souvenir,
par des ACTES authentiques ;

A MON PAYS

dont nos ayeux ont fait leur Patrie adoptive ;

A MON PAYS

arroisé des sueurs de nos pères,
du sang de nos missionnaires et de nos soldats ;
Je DEDIE ce livre, résultat de travaux longs et opiniâtres,
mais chers à mon cœur.

GYP. TANGUAY, Pte

Canada, Province de Québec

INTRODUCTION

L'idée de publier un *Dictionnaire Généalogique* de toutes les familles canadiennes, a pu sembler au premier abord un peu étrange. Quels motifs me poussaient à entreprendre un travail si considérable et hérisse de tant de difficultés? Ce travail serait-il utile? Et les difficultés, pouvais-je les prévoir, et calculer les embarras qui viendraient m'arrêter à chaque instant? Plusieurs de mes amis m'ont posé ces questions. Avant eux, et bien des fois, je me les étais faites à moi-même. Le volume que je mets aujourd'hui entre les mains du lecteur, est sans doute une excellente réponse. Il suffira de le lire, je crois, pour se convaincre que mon but était éminemment national; que ce livre sera utile et que j'ai pu surmonter les plus grandes difficultés.

Cependant, je dois entrer dans plus de détails, pour justifier la confiance qu'on a bien voulu me témoigner.

I

Depuis quelques années le goût littéraire se développe, les recherches historiques se multiplient. Les créations de l'intelligence, la vie nouvelle donnée par le récit à ce qui n'est plus; l'histoire, l'éloquence, la poésie ont des charmes auxquels personne n'échappe, l'auteur moins que les autres, peut-être. Aussi un grand nombre s'efforcent ils de développer chez eux le feu sacré. Cependant il y a des études qui, pour être moins attrayantes, n'en sont pas moins utiles; mais nous paraîssons les négliger: c'est notre côté faible. Pour moi, j'ai puisé depuis long-temps dans mes lectures, le goût des dates, des statistiques, des noms, des généalogies. On ne saurait nier que tout cela ne forme les éléments de l'histoire. Ce sont, si l'on veut, les ossements arides qui se rapprocheront à la voix du Prophète, pour recevoir l'âme et la vie.

Chargé comme curé, de faire observer les lois de l'Eglise qui concernent les alliances entre parents, j'avais souvent remarqué comme ceux-ci oublient avec facilité les liens qui les unissent. Mais j'avais surtout été frappé des embarras de tout genre qu'on éprouve quand il faut déterminer, quelquefois au moment même du mariage, quels degrés de parenté existent entre les futurs époux. Mes vénérables confrères le savent mieux que moi. Les recherches auxquelles je dus me livrer dans ces circonstances, tout en augmentant mon goût et en me donnant

plus de facilité pour ce genre d'études, me firent comprendre l'utilité, la nécessité même, d'un pareil dictionnaire : dès lors, je me décidai à l'entreprendre.

Tout le monde sait que l'Eglise prohibe les alliances à certains degrés de consanguinité et de parenté. Quoique contractées de bonne foi, elles n'en sont pas moins nulles. De là l'obligation stricte, autrefois sous peine d'excommunication, de faire connaître la parenté. De là, nécessité pour les curés de recevoir une seconde fois le consentement des parties, quand il est constaté qu'un premier mariage a été nul. Il est facile de prévoir quelles difficultés peuvent surgir de la part des parties, ou après leur mort, de la part des héritiers, puisque notre législation du mariage est en grande partie fondée sur les lois de l'Eglise. Il me souvient avoir constaté un empêchement dirimant de parenté, dans un cas, qui remonte à près d'un siècle. Les parties avaient, il est vrai, obtenu dispense du quatrième au quatrième degré. Mais, soit qu'elles n'eussent pas fait toutes les recherches nécessaires, soit qu'elles eussent confondu quelques ascendants l'un avec l'autre, elles s'étaient trompées. La parenté était du troisième au quatrième degré. La dispense ne paraît pas avoir été renouvelée postérieurement.

Le *Dictionnaire*, lorsqu'il sera complet, permettra à messieurs les curés, de dresser facilement l'arbre généalogique des futurs époux. Ils ne seront nullement exposés à être trompés par une similitude de noms. A cause d'une semblable erreur, j'ai vu un mariage annulé, qui n'aurait pas dû l'être. Les parties convolèrent à d'autres noces, et l'une d'elle ayant perdu sa nouvelle épouse, voulut contracter un troisième mariage. Mais elle fut bien surprise d'apprendre et de constater que le premier seul était valide, parce qu'il n'y avait pas eu de parenté prohibée. On comprend dans quels graves embarras se trouvent plongées un grand nombre de personnes, par de semblables erreurs qui ne proviennent que du défaut de renseignements suffisants.

Mais l'utilité de mon ouvrage ne s'arrêtera pas là, je crois pouvoir l'affirmer.

Nos registres ont une valeur légale. Sans cesse on les interroge. Devant les tribunaux civils, il faut constater la naissance d'une personne, sa mort, ou son mariage. De la production de ces actes, dépend le succès d'un procès, une question d'héritage. Mais où prendre ces documents ? Dans quelles archives sont-ils ? Quelle année faudra-t-il parcourir ? Une foule de difficultés que je vais bientôt expliquer, augmentent les chances d'erreur. Il faudra renoncer à ses prétentions, ou faire, pour chaque cas, une grande partie du travail que le dictionnaire entier m'a coûté. Presqu'au moment où j'écris ces lignes, pour un procès d'une certaine importance pendant à la cour de Québec, j'ai été obligé de constater la lignée et de relever tous les actes d'une famille qui remonte au temps de Champlain, c'est-à-dire en 1634. Les parties, après de laborieuses recherches, se trouvaient arrêtées par l'absence de quelques actes qu'il leur était impossible de retrouver. La ligne était brisée : mon dictionnaire a pu aider à la reconstruire.

Dans une sphère plus élevée que les questions d'intérêt, il sera encore utile.

J'ai dit plus haut que les dates, les noms, les généalogies sont des éléments de l'Histoire. L'historien ne peut rien supposer ; il doit partir du fait. On a dit : Rien n'est si entêté qu'un fait. On aurait pu ajouter : Rien n'est aussi redoutable

qu'un fait ignoré. Faites de la littérature, tout obéit à votre imagination : vous êtes le maître, le créateur. Entreprenez de raconter l'Histoire : après des années de recherches, vous croyez avoir mis chaque chose à sa place, tiré les conséquences les plus naturelles, les plus légitimes des connaissances acquises par vos études. Mais vous ne pourrez être en sûreté, tant que vous n'aurez pas sondé pouce par pouce le terrain sur lequel vous marchez. Autrement, une mine éclatera au moment où vous y pensez le moins, détruisant l'édifice élevé à grands frais. Le personnage que vous faisiez agir à telle époque, n'était pas encore né, ou se trouvait mort depuis longtemps. Celui que vous faites mourir se trouve encore témoin à une foule d'actes. Vous rapportez à une seule administration ce qui a eu lieu sous deux administrations différentes. Quel est l'historien qui peut dire au frontispice de son œuvre : JE SUIS SUR DE NE M'ÊTRE PAS TROMPÉ ?

Parmi les renseignements dont l'absence peut causer un grand nombre d'erreurs, les plus utiles sans contredit sont ceux qui constatent l'existence, l'âge, la demeure des personnes qui figurent dans un récit. Nos écrivains salueront avec bonheur, je l'espère, un ouvrage qui abrégéant considérablement leurs recherches, fera en quelque sorte disparaître les distances et décuplera le temps, si précieux pour leurs travaux. Mais ce qui leur sera peut-être le plus agréable, c'est que par là, ils verront tomber cette barrière de l'inconnu, jusqu'à présent trop souvent impénétrable.

L'historien de la Colonie Française en Canada, le regretté M. Faillon, n'avait pu découvrir l'acte de mariage de la mère de Mme. d'Youville avec M. O'Sullivan. On sait cependant, avec quel soin attentif, il avait étudié nos archives. Écrivant la vie de la sainte fondatrice des Sœurs Grises, il tenait naturellement à donner sur sa famille, tous les détails d'une certaine valeur. Il avait bien constaté le fait du mariage ; mais il en ignorait l'époque et le lieu. Il faut avouer que le hasard seul l'aurait mis sur la voie. C'est à la Pointe-aux-Trembles près de Québec, que M. O'Sullivan avait épousé Mme. veuve Dufros de la Gemmerais, née Gauthier de Varennes. On ne comprend pas pourquoi, habitant tous deux le Gouvernement de Montréal, ils étaient allés s'unir dans un endroit si éloigné. Dans tous les cas, l'historien de nos jours se trouve aussi déçu que le furent probablement alors les contemporains de ces deux vénérables personnes.

Je pourrais multiplier les exemples de ce genre. Qu'il me suffise de rappeler deux noms chers à l'Histoire du Canada, ceux de Sir Hippolyte LaFontaine et du Commandeur Viger.

On sait que le premier, aussi distingué comme homme d'Etat que comme juriste, s'occupait de recherches généalogiques, au milieu des travaux qu'il avait entrepris pour l'histoire du Droit en Canada. C'était pour lui, une véritable jouissance, comme il le disait à ses amis. Mais en même temps, il se plaignait d'être souvent arrêté, et de ne savoir où aller chercher l'acte qui lui manquait pour unir les deux anneaux d'une chaîne généalogique. Quant à M. Viger, c'est à lui que revient l'honneur d'avoir entrepris, un des premiers, la tâche laborieuse de contrôler le récit de nos historiens et analystes. L'histoire des familles, leurs lignées, leurs alliances a nécessairement attiré son attention. Tout le monde sait que, pour ce genre de recherches, il ne reculait pas devant les sacrifices. Il y a

peu de registres dans l'Île de Montréal, dans la ville et les environs de Québec qu'il n'ait examinés. Voulant un jour s'assurer de l'âge de Mlle. de Verchères, il lui fallut parcourir successivement les registres de Verchères, de Contrecoeur, de Sorel et de St. Ours : il lui fallut perdre huit jours, subir deux ou trois orages et payer une somme assez ronde. Mais il avait enfin trouvé l'acte de baptême et il était en mesure de rétablir une date faussée par l'ambition.

Que de fois cependant il a dû être désappointé par l'absence de documents. La guerre, mais surtout les incendies, le manque de soins en ont détruit un grand nombre. De tous ceux dont nous devons regretter la perte, il n'y en a peut-être pas de plus importants que les registres du Sault St. Louis : ils périrent dans l'incendie de l'église de St. Régis, où ils avaient été transportés. On sait que les premiers de tous, ceux de la paroisse de Québec, depuis les premiers actes jusqu'en 1640, ont aussi été brûlés. Les missionnaires essayèrent de les rétablir de mémoire, parce qu'il y avait encore des témoins ; mais il ne pouvait en être ainsi pour les registres de Lotbinière, de Ste. Anne de la Pocatière, de St. François du Lac, de Bécancour et de plusieurs autres encore. Quelquefois, sans doute, j'ai été assez heureux pour trouver ailleurs des renseignements que je croyais à jamais perdus. Mais il n'en est pas moins vrai que le feu pourrait encore, au moment où l'on y pense le moins, consumer un grand nombre d'archives. Très peu sont déposées dans des lieux absolument sûrs, et le malheur serait d'autant plus désastreux, que beaucoup de registres n'ont pas été tenus en *double*.

La vétusté est une cause de destruction que la main de l'homme ne peut guère arrêter. L'humidité, agissant à la fois sur le papier et sur l'encre, quand ils étaient de qualité inférieure, a causé autrefois beaucoup de ravages : aujourd'hui on met sans doute généralement beaucoup plus d'importance à la tenue et à la conservation des registres. Mais le mal est irréparable dans un grand nombre de cas. J'ai vu des feuilles de cahier tomber en poudre, au moment où je voulais y toucher. Tels actes que j'ai pu lire, ou plutôt déchiffrer, à l'aide de deux ou trois mots encore visibles, n'existent plus aujourd'hui, parce que ces mots ont disparu comme les autres.

Je puis croire que sous ce rapport, mon dictionnaire rendra un grand service, puisqu'il empêchera désormais la destruction des renseignements que l'Eglise et l'Etat ont voulu assurer par la tenue des registres.

Donc sous ce rapport, c'est encore une œuvre nationale.

Il y a vingt ans, un de nos historiens, M. l'abbé Ferland, ne songeant pas même qu'une pareille entreprise fût possible, exprimait le désir qu'on cherchât à conserver nos manuscrits historiques, soit par de nombreuses copies, soit par le moyen de la presse périodique. Il entreprenait lui-même un travail très remarqué sur les Registres de Notre-Dame de Québec. Quelque temps avant sa mort il eut connaissance de mon projet et il voulut bien m'encourager de ses conseils.

Mgr. Langevin, étant curé de Beauport, a publié aussi des notes intéressantes sur les Archives de Beauport. La voie était ouverte : chaque curé aurait pu, et pourrait encore aujourd'hui, en faire autant pour sa paroisse. Nous aurions alors une masse de renseignements utiles, mais qui ne pourraient tenir lieu d'un diction-

naire comme celui que je publie. Il en sera toujours comme le lien nécessaire. J'ose même espérer qu'il donnera lieu à plus d'une étude intéressante sur une foule de questions, telles que celles du progrès, de l'émigration, de l'accroissement de la population, de la vitalité et de la moralité publique.

II

Chaque pays a sa noblesse. Nous avons eu celle du sang. Elle nous est venue en grande partie de la France. Plusieurs noms figurent dans notre histoire, qui brillaient au temps des Croisades : c'est la noblesse de vieille roche, sinon la plus riche. Elle a été plus largement représentée sur nos rives, que dans aucune autre colonie. Le Dictionnaire permettra de constater que le témoignage de Charlevoix est resté au dessous de la vérité, bien loin de l'exagérer.

Il n'est pas nécessaire ici de citer les noms, ils sont assez connus : ils appartiennent presque tous à l'histoire.

Je dois toutefois rappeler que nous commençons à les voir figurer dans nos archives presque aussitôt après 1632. Chaque année en fournit de nouveaux jusqu'en 1665. Mais alors le régiment de Carignan, qui fut bientôt presque tout licencié ici, jeta sur nos rives une nombreuse population, appartenante à la meilleure aristocratie. Les officiers supérieurs, les simples cadets, un grand nombre de soldats, nous apportaient, outre leur gloire personnelle, celle de leurs ancêtres. Quelques recherches, que le dictionnaire rendra possibles, permettront d'établir avec assez d'exactitude si le chef d'une famille a servi dans le régiment de Carignan : le lieu où il s'est fixé, et l'époque du mariage seront les données principales de cette recherche. On sait que presque tous les soldats d'une compagnie s'établirent dans la seigneurie qui avait été concédée à leur capitaine.

A côté de la noblesse de l'épée, venait celle de la robe, et même celle de la science. Comme l'autre, elles avaient leurs degrés, mais elles n'en étaient pas moins réelles.

Ainsi le médecin Robert Giffard est qualifié de *noble homme*. Il était en France *Conseiller du Roy, Médecin ordinaire de Sa Majesté*. Les familles d'Ailleboust, Chartier de Lotbinière comptent parmi leurs ancêtres des Médecins du Roi. Sarrazin, qui s'est fait un nom par ses découvertes scientifiques, était d'une très bonne famille de Nuyts près de Dijon. Cet avantage, joint à son mérite personnel, lui permit de s'allier avec les Hazeur, les Gauthier de Varennes. Thaumur de la Source, Tailhandier étaient dans le même cas. Ce dernier avait reçu une instruction assez étendue pour avoir été, à la fois, ou successivement, soldat, aide-chirurgien, notaire-royal et juge.

Presque toutes les charges qui tenaient à l'administration de la justice, telle qu'elle était organisée, se donnaient à des personnes de naissance, comme on disait alors. Jean de St. Père, plus tard Danré de Blanzy, notaires-royaux, M. de Sailly, juge à Montréal, se rattachaient à des familles dont les armes ont été admises

dans l'Armorial de France. Celles de St. Père étaient *d'azur à trois fusées d'or, posées en fasce, l'une sur l'autre.* Les Danré portaient *d'argent au chevron de gueules, accompagné en pointe, d'un arbre de sinople, et en chef, de deux têtes de serpent d'azur, arrachées de gueules.*

Le Procureur fiscal, les simples greffiers des justices, les greffiers et les huissiers du Conseil Supérieur ont toujours été choisis parmi ceux qui se recommandaient par leur naissance et leur instruction, à raison de l'importance de ces fonctions. M. Migeon de Bransac était avocat au Parlement de Paris. Les ancêtres de M. René Hubert, huissier du Conseil supérieur, plus tard greffier en chef de la Prévôté de Québec, et en dernier lieu, greffier du Conseil Supérieur, avaient occupé quelques-uns des premiers rangs dans la magistrature. (1)

Nous avons en outre une noblesse à nous, noblesse qui s'est acquise dans des luttes terribles, au commencement de la colonie. Elle est moins ancienne que l'autre, mais elle est plus nationale, plus complètement canadienne. Un sentiment bien digne de respect porte chacun à savoir jusqu'à quel point il s'y rattache. Si les liens, plus ou moins étroits, que l'on peut avoir avec ceux qui, jadis, ont sacrifié pour la patrie leurs richesses, leurs sueurs ou leur sang, si ces liens ne peuvent absolument tenir lieu de tout mérite personnel, ils n'en constituent pas moins un véritable patrimoine que personne n'a le droit de contester aux autres. Le dévouement, dans ses différents degrés, a une illustration que la récompense

(1) Qu'on nous permette de citer ici deux des différentes commissions données à M. Hubert. Elles sont la meilleure preuve de l'importance que l'on attachait à ces sortes de charges.

JAQUES DUCHESNEAU, CHEVALIER, CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS, INTENDANT DE LA JUSTICE, POLICE ET FINANCES EN CANADA ET PAIS DE LA FRANCE SEPTENTRIONALE.

A TOUS CEUX QUI CES PRÉSENTES LETTRES VERRONT,

SALUT.

SCAVOIR FAISONS que SA MAJESTÉ, par ses Lettres données à FONTAINBLEAU, LE 29^e MAY, DE L'AÑNÉE 1680, nous ayant donné pouvoir de commettre aux charges d'huissiers au Conseil Souverain, et à celle de greffier de la Mareschaussée de ce païs, et étant bien informés de la suffisance et capacité au fait de la pratique, de RENÉ HUBERT, praticien, exerçant la charge d'huissier au dit Conseil; Nous, en vertu du pouvoir à nous donné par SA MAJESTÉ, AVONS COMMIS et commettons le dit HUBERT, pour exercer la dite charge d'huissier au dit Conseil, et en jouir aux honneurs, autoritez, prérogatives, prééminences, droits, fruits, profits, revenus et esmolemens y appartenans, tant qu'il plaira à SA MAJESTÉ, avec pouvoir d'exploiter et mettre à exécution par tout le dit païs de Canada, tous contrats, obligations, Lettres palentines, arrêts, sentences, ordonnances, jugemens et autres actes émanez du dit Conseil et Juges royaux du dit païs.

REQUÉRANT, le dit Conseil Souverain qu'après qu'il lui sera apparu des bonne vye, mœurs, âge requis par les Ordonnances, conversation et religion catholique, apostolique et romaine du dit HUBERT, il le reçoive et institue en l'exercice et fonction de la dite charge d'huissier; ET AFIN QUE FOY SOIT adjouster à ces présentes, nous les avons signées, à icelles fait aposer le sceau de nos armes et contresigner par nostre Secrétaire.

FAIT à QUÉBEC, LE DIX-HUITIÈME JOUR DE MAY 1681.

Signé : DUCHESNEAU.

Et plus bas par MONSIEUR, CHEVALIER, et scellé.

Registrée suivant l'arrest de ce jour,

A QUÉBEC, 26^e OCTOBRE 1720.

"PEUVRET."

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE.

A TOUS CEUX QUI CES PRÉSENTES LETTRES VERRONT,

SALUT.

ESTANT nécessaire de pourvoir une personne capable pour exercer l'office de GREFFIER DE DA MARES-CHAUSSÉE DE QUÉBEC dans la Nouvelle-France, et sur le bon et louable rapport qui nous a été fait de

reconnaît, mais qu'elle ne saurait donner. Pierre Boucher, Charles LeMoyné, François Hertel, et quelques autres qu'il serait très-facile de compter, ont été anoblis. Deux ou trois à peine ont reçu un titre. Ils l'avaient bien mérité du reste. Jollet, moins heureux que La Salle, n'a jamais obtenu de lettres de noblesse. Cependant, il n'y a personne qui ne tiendrait à honneur de faire remonter sa famille jusqu'à lui, plutôt qu'à son heureux concurrent, Cavelier de la Salle, lequel fut anobli en 1675. Les compagnons de Dollard, Brassier, Hébert, Boisneau, Desjardins, Desforges, Lecomte, étaient des enfants du peuple, de simples ouvriers ; mais ils ont illustré leurs noms.

III

La Religion, plus riche que l'Etat, récompense tous ceux qui se sacrifient pour elle. À ceux-ci, elle décerne la couronne des martyrs ; à leurs enfants, aux autres parents, elle laisse une gloire qui brille encore après plusieurs siècles. Les noms de Couture, de Goupil, de Brigeart, de Laliberté, et de cent autres, rappelleront toujours le courage de ceux qui combattaient pour la vérité aux premiers siècles de l'Eglise.

Comment ne pas aimer ces noms ? ne les pas reclamer comme le plus bel apanage de famille ? Ecouteons le récit d'un de ces martyrs, le jeune Hertel, le pauvre *Fanchon* des Relations, et que l'on dise si cette lettre ne vaut pas, et pour celui qui l'a écrite, et pour ceux qui y sont nommés, les parchemins les plus authentiques.

“ Je n'ai plus presque de doigts, ainsi ne vous estonnez pas si j'écris mal. J'ay bien souffert depuis ma prise ; mais j'ay bien prié Dieu aussi. Nous sommes trois François icy, qui avons resté tourmentez ensemble, et nous nous estions accordez, que pendant que l'on tourmenteroit l'un des trois, les deux autres priéroient Dieu pour luy, ce que nous faisions tousiours : et nous nous estions accordez aussi, que

notre cher et bien amé le Sieur RENÉ HUBERT, et de ses sens, suffisance, capacité, prud'homie et expérience au fait de la pratique, à CES CAUSES ET autres à ce nous mouvans, Nous, luy avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes signées de nostre main le d. office de greffier de la Mareschausée de nostre dite ville de Québec dans la Nouvelle-France, pour le dit office, avoir ; tenir et exercer, en jouir et user aux honneurs, autoritez, prérogatives, droits, proffits, revenus et esmolumens au dit office appartenans et ce tant qu'il nous plaira ; Si DONNONS EN mandement à Nos amez et feaux les officiers de notre Conseil Souverain estable en la dite ville de Québec, qu'après leur estre apparu des bonnes vye et mœurs, age compétant, religion catholique, apostolique et romaine du d. Sieur HUBERT, et de luy pris et reçeu le serment en tel cas requis et accoutumé, ils le mettent et instituent, ou fassent mettre ou instituer de par Nous en possession du dit office et le fassent obéir et entendre de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra ez choses concernant le d. office,
CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR.

Er Tesmoin de quoy nous avons fait mettre nostre Scel à ces d. présentes.

Donné à Versailles, le vingtième jour du mois d'Avril, l'an de grâco, mil sept cent et de nostre Règne, le cinquante septième, signées LOUIS, et plus bas, par le Roy PHELIPEAUX et scellées du grand Sceau en cire jaune.

REGISTRÉES suivant l'arrêt du conseil de ce jourd'huy, par moy greffier en chef en iceluy soussigné,

A Québec, CE 15^e NOVEMBRE MIL SEPT CENT.

“ PEUVRET.”

pendant que les deux prieroient Dieu, celuy qui seroit tourmenté, chanteroit les Litanies de la Sainte Vierge, ou bien, *l'Ave Maris Stella*, ou bien, *Pange lingua*, ce qui se faisoit. Il est vray que nos Iroquois s'en moquoient, et faisoient de grandes huées, quand ils nous entendoient ainsi chanter ; mais cela ne nous empêchoit pas de le faire.

“ Ils nous faisoient danser autour d'un grand feu, pour nous faire tomber dedans ; ils estoient tout autour du feu plus de quarante, et nous jettaien à grands coups de pieds, les uns vers les autres, comme une balle dans un jeu de paume, et après qu'ils nous avoient bien bruslez, ils nous mettoient dehors, à la pluye et au froid. Je n'ay jamais ressenty si grande douleur, et néanmoins ils n'en faisoient que rire. Nous prions Dieu de bon courage, et si vous me demandez si je n'avois point d'impatience, et si je ne voulois point de mal aux Iroquois, qui nous faisoient tant de mal, je vous diray que non, et qu'au contraire, je priais Dieu pour eux.

“ Il faut que je vous dise des nouvelles de Pierre Rencontre, que vous connoissez bien : il est mort en Saint. Je l'ay veu pendant qu'on le tourmentoit, jamais il ne dit autre chose que ces mots : Mon Dieu, ayez pitié de moy, qu'il répéta tousiours jusqu'au dernier soupir.

“ Connoissez-vous Louys Guimont, prit cet esté ? Il a été assommé de coups de bastons et de verges de fer : on luy en a tant et tant donné, qu'il est mort sous les coups ; mais cependant, il ne faisoit que prier Dieu, tellement que les Iroquois, enragez de le voir tousiours remuer les léures pour prier, luy coupèrent toutes les léures, hautes et basses. Que cela est horrible à voir ! et néanmoins, il ne laissoit pas encore de prier ; ce qui dépita tellement les Iroquois, qu'ils luy arrachèrent le cœur de la poitrine, encore tout vivant et le lui jetterent au visage.

“ Pour Monsieur Hébert, qui estoit blessé d'un coup de fusil, à l'épaule et au bras, il a esté donné aux Iroquois d'Onneiout, là où il a esté poignardé à coups de cousteaux, par les yurognes du païs. Pour le petit Antoine de la Meslée, ce pauvre petit enfant m'a bien fait compassion, car il estoit devenu le valet de ces barbares, et puis, ils l'ont tué à la chasse, à coups de cousteaux aussi.

“ Il y a bien d'autres François encore captifs ; je ne vous en écry rien, car ce ne seroit jamais fait. Il en vient icy quasi tous les jours, et puis mes doigts me font grand mal. C'est grande pitié de nous voir, nous autres qui avons la vie, car ils font plus d'estat de leurs chiens que de nous, et nous sommes bien aises quelques-fois de manger le reste des chiens. En venant icy, quoy que nous eussions tous les pieds écorchez, ils nous faisoient pourtant marcher nuds pieds, et nous chargeoient de tous leurs pacquets, et nous hastoient d'aller à coups de bastons, comme on feroit à un cheval. Quand ils rencontroient quelques-uns de leurs gens, ils nous arrachoient des ongles devant eux, pour les bienveigner ; mais nous prions tousiours Dieu, et ces barbares s'en mocquoient tousiours. Priez bien Dieu pour moy, car j'en ay bon besoin.”

Après cela, pourrais-je dire qu'il y a encore un autre genre de noblesse ? Quelques-uns peut-être la repousseront avec mépris. Mais après les témoignages d'estime donnés au chef Huron, M. Vincent, après la satisfaction générale avec laquelle on a vu l'élévation au sacerdoce de M. l'abbé Vincent, plusieurs, je crois,

ARBRE GENEALOGIQUE DE LA FAMILLE TACHE.

(1) En Gaspésie, à droite de Matapedia, au Québec, appartenant à l'arrondissement de Tadoussac.
 (2) Province de la Nouvelle-France, à St. Jean, Québec.
 (3) Province du Canada, à St. John's, Terre-Neuve, également, Province des Maritimes et Labrador, à Québec.
 (4) Province de la Chaudière dans l'Estuaire du Río.
 (5) Nouveau-Brunswick.
 (6) Nouvelle-Écosse et Îles de l'Archipel du Bas-Saint-Laurent, au Québec.
 (7) Nouveau-Brunswick, à Fredericton, et l'île d'Anticosti, au Québec.
 (8) Nouveau-Brunswick, à Fredericton, et l'île d'Anticosti, au Québec.
 (9) Nouveau-Brunswick, à Fredericton, et l'île d'Anticosti, au Québec.
 (10) Nouveau-Brunswick, à Fredericton, et l'île d'Anticosti, au Québec.

(6) *Sauvage, Paulin des Etats de St. Hyacinthe.*
 (7) *Laporte de la Roche-Etiennet.*
 (8) *Aymard de Pierre, premier Maître du Chasteau, précepteur
du jeune Gascoigne. Comte de Bourg en Bresse. Véto de Gouverneur.*
 (9) *Dès lors enseigné aux peuples émigrés au Canada.*
 (10) *Rouen à 8 ans, 1793, une fois, prisée par le Prince & Lamotte.*
 (11) *Prise à 1793.*
 (12) *Journal de la Révolution.*
 (13) *Hydrographie du Río, Belgrave d'Antony, de Magan,
1801.*
 (14) *Des Etats de St. Hyacinthe.*
 (15) *Martinet de la Roche-Etiennet.*
 (16) *Bonaparte Napoléon, maréchal de la ville d'Aix-en-*

(1) De Montfort-le-Marsais, duchesse de Languedoc, de Poitou, du Périgord, du Limousin, marquise de La Rochelle, (2) de la Re, vicomte de la Brie, (3) de la Roche, vicomte de La Rochelle.	(10) De Lastic, comte d'Angoulême, et de l'Astarac, (11) de Longueville, de St. Juste, ville de Blaye, (12) de Lamoignon, de Marsan, seigneur de St. Malo, père de madame d'Estouteville, (13) Chastillon, Seigneur de Turenne, Gouverneur des Trois-Évêchés, père du Général de la Tellière, (14) d'Assézat, (15) Compagnon du malheureux de la Pezance, (16) de Lamoignon-Gourville marquis de Caux, en Normandie, frère de M. de la Poterie, (17) Mme Louise, Comtesse-Gouvernante des Trois-Évêchés, (18) Lamoignon, (19) Jeanne Isolardine, pâtre de guerre, et exécute par M. Bonaparte,
--	---

apprendront avec plaisir qu'il y a dans leurs veines du sang aborigène. Les Hurons surtout, les fidèles Hurons, si pleins d'intelligence, les Iroquois avec leur audace ne le cèdent guère à ces tribus de l'Amérique Centrale et Méridionale, auxquelles les fiers Espagnols n'ont pas dédaigné de s'allier. Je me figure combien M. le Commandeur Viger aurait été heureux de savoir qu'un de ses ancêtres était le brave Arontio, *Bel-Arbre*, un des premiers néophytes de la bourgade de *l'Immaculée-Conception*, disciple du Père de Brebeuf et martyr de la foi.

Mais en voilà assez sur le but et les avantages du livre. Qu'on me permette de dire un mot des difficultés que j'ai eues à surmonter. Je n'en parle pas sous l'impulsion d'un mouvement d'amour propre, lequel d'ailleurs me semblerait assez légitime. Je veux faire voir que, si je n'ai pu absolument éviter toute erreur, c'est qu'il était impossible de le faire, et que je mérite quelque indulgence après toutes les peines que j'ai prises.

IV

Il y avait ce que je puis appeler les difficultés matérielles et les difficultés intrinsèques. Dans les premières, il faut placer d'abord l'absence de registres: registres détruits, perdus ou transportés ailleurs. Quand la destruction était constatée, j'avais recours aux greffes des notaires, c'est-à-dire que j'étais obligé de tripler l'ouvrage. Pour les secondes, il fallait attendre si je ne les découvrirais pas un jour. Ainsi, étant à dépouiller les actes de l'Islet, et des paroisses voisines, de ce qu'on appelait la Côte du Sud, je constatai plusieurs lacunes importantes. Il était évident qu'il n'y avait pas eu destruction, les vides n'étaient pas assez grands pour le laisser croire, mais ils existaient. Ce n'est que plus tard que j'ai trouvé à la Pointe-aux-Trembles, près de Québec, les actes qui manquaient à l'Islet. A une certaine époque, chaque missionnaire avait un registre qu'il portait avec lui. Souvent deux ou trois missionnaires évangélisaient la même côte dans une année, et ils déposaient leur cahier là où ils finissaient par s'arrêter. C'est ici le cas.

La partie supérieure de l'Ile de Montréal a été desservie par plusieurs membres zélés du Séminaire de Montréal. Les plus anciens actes contiennent l'origine des paroisses de Lachine, de la Pointe-Claire et de Ste. Anne. Le registre, celui de l'abbé d'Urfé manquait: on ignorait ce qu'il était devenu. J'ai été assez heureux pour le découvrir un jour, perdu parmi d'autres cahiers, reliés en un seul volume et d'une date bien plus récente. Grâce à cette heureuse rencontre nous avons pu identifier des restes humains trouvés dans la Baie d'Urfé, et leur donner un dernier asile bénit par la Religion.

Quelquefois les actes étaient en partie déchirés: il ne restait plus que quelques mots tels que ceux ci: "Le 24 octobre mil sept cent vingt-huit a été inhumée Louise, âgée de quinze.....*lerier sa femme.*"

La date du décès, l'âge approximatif de l'enfant et les deux dernières syllabes du nom de la mère ont suffi pour rétablir l'acte dans son intégrité. En effet, en référant au Dictionnaire, on trouve dans une seule famille pendant l'espace de

dix ans, le nom d'une femme se terminant par *lerier*: c'est celui d'Angélique Guillerier, femme de Claude Porlier. Mais le travail rendu si facile par le Dictionnaire m'a coûté beaucoup de temps et de recherches.

Un autre jour, je tombai sur une page de cahier littéralement blanche. Ceux qui la virent crurent qu'on avait laissé l'espace pour y insérer plus tard des actes, oubliés. Cependant en plaçant le papier sous différents angles avec la lumière, il fut facile de voir qu'il avait autrefois reçu des écritures, l'encre ayant fini par disparaître complètement. La suite non interrompue des lignes me fit conclure que l'acte avait une certaine longueur, que c'était très probablement un acte de mariage. Trois noms étaient plus visibles que le reste, dans une certaine position, c'était ceux de l'époux, de son père et de la mère de l'épouse. Poursuivant mes recherches je trouvai le baptême d'un enfant dont le père portait le même nom, et la marraine, grand'mère de l'enfant, avait aussi celui qui m'apparaissait comme nom de la mère de la mariée. Référant au Greffe, je trouvai un contrat de mariage qui complétait la preuve.

Les difficultés intrinsèques ont été plus nombreuses et ont naturellement demandé plus de travail.

A l'époque qui nous occupe dans ce premier volume le nom féodal ou territorial était considéré comme un signe de noblesse. Aussi tous ceux qui possédaient un fief s'empressaient-ils d'en prendre le nom, faisant ainsi disparaître celui de leur famille. La particule *de* indiquait l'ellipse de la seigneurie de la terre ou fief possédée, sinon la noblesse. *Charles de Longueuil, Claude de la Gesse* signifient, CHARLES LE MOYNE, SEIGNEUR DE LONGUEUIL, CLAUDE DE RAMEZAY, SIEUR DE LA GESSE. Une terre noble peut être possédée successivement par des familles étrangères les unes aux autres : des seigneuries de même nom peuvent appartenir en même temps à différentes personnes. De là, des erreurs contre lesquelles je crois utile de mettre en garde ceux qui font des recherches historiques.

Par exemple, j'ai trouvé le baptême de *Charles-Louis Couillard*, mais je ne rencontre rien autre chose sur le compte de cet enfant. En grandissant, il était devenu propriétaire de fief et en avait pris le nom. Je trouve son mariage sous le nom de *Louis Désilets*, qu'on aurait dû écrire *Des Ilets*.

Il règne en général dans les registres une grande confusion entre les noms patronymiques et les noms territoriaux. Il faut y apporter d'autant plus de soin que souvent deux personnes ont porté le même nom. *Robert Cavelier de la Salle* n'est souvent indiqué que par les mots *Robert Cavelier* qui désignent aussi un des premiers habitants de St. Laurent de Montréal : tous deux étaient contemporains.

Mais il y a encore d'autres appellations, véritables sobriquets d'abord, qui finissent par être des noms propres. Par exemple, on trouve le mariage d'*Antoine Palin* et de *Barbe Gesseron*, et au baptême des enfants, il n'est plus question que d'*Antoine d'Abonville* et de *Barbe Brutot*.

Voici un cas assez singulier : *Jacques Marquet épouse en 1699 Louise Guérin*, et ses enfants sont baptisés sous le nom de *Clocher*, de *Cliche*, de *Clocher dit St. Pierre*. Le nom de Marquet ne réapparaît plus.

Un sieur *Dugrousse* fit baptiser son fils Jean. Des recherches sur le nom

patronymique constatent que Jean était l'enfant de *Hugues Rousse*. Comme je le dis ailleurs, l'oreille était trompée. L'étranger comprenait "enfant Dugrousse."

L'étude et l'ensemble des registres établit d'une manière certaine la preuve que plusieurs mariages, supposés contractés, vu l'existence des contrats de mariage qui se trouvent dans les études de notaires, n'ont réellement pas été célébrés.

En voici un exemple :

Au greffe de Gilles Rageot, (28 déc. 1689), on trouve le contrat de mariage de Louis Motard et de Madeleine Faucher. Par les registres il est constaté que cette même Madeleine Faucher épouse en 1692, Guillaume Pinel. Était-elle alors veuve de Louis Motard ? L'acte n'en dit rien ; mais d'autres registres constatent que le même Louis Motard qui avait arrêté les conditions de mariage devant le notaire en 1689, avec la dite Madeleine Faucher, épousait en 1694, Elizabeth Langlois. Donc Louis Motard et Madeleine Faucher n'avaient point contracté mariage, bien qu'il existe au greffe un contrat de mariage qui semble prouver le contraire.

Dans une même famille, plusieurs enfants vivants portent le même nom de baptême ; c'est une cause de fréquentes méprises que le dictionnaire peut rectifier.

Ainsi les registres de Montréal nous donnent en 1674, les actes de mariage de Jean Quenneville, chanteur, et, en 1686, celui de Jean-Baptiste Quenneville, chanteur. Ce dernier mariage laisserait à croire que c'est *Jean* qui se marie en secondes noces ; mais par les baptêmes qui ont eu lieu dans ces deux familles et dans la même année, il est évident que ce sont les deux frères dont l'un s'appelle *Jean* et l'autre *Jean-Baptiste* qui font baptiser.

Les entrées imparfaites m'ont aussi causé un certain trouble. Que le lecteur en juge. Une sépulture est ainsi indiquée : "Vingt-quatre novembre (1694) nous "avons enterré la veuve Sédilot, âgée de soixante ans." Quelle est cette personne ? Il peut y avoir eu plusieurs veuves Sédilot. Il faudra recourir à tous les mariages des Sédilot, et ensuite aux baptêmes des épouses pour arriver à l'âge indiqué.

Ce n'est pas à titre de singularité que je citerai l'exemple suivant : "Aujourd'hui a été inhumé un petit nourrisson de la ville, en présence des petits enfants "témoins qui n'ont su signer."

Cette sépulture enregistrée si lestement sera peut-être la cause de graves erreurs. On confondra *Marie-Charles*, mort tout jeune, avec *Charles-Joseph*, son neveu, qui aura joué un certain rôle.

Enfin l'orthographe des noms a subi tant de variations, qu'à chaque instant, pour ainsi dire, on est arrêté. Et sous ce rapport, je crois que j'aurai été utile en rétablissant la véritable orthographe des noms de famille.

On écrit aujourd'hui : Bayard, Laigu, Trépanier, etc. ; mais en référant aux actes antérieurs, on découvre que ces noms ont passé par un grand nombre de transformations : ainsi Bayard était Banlia, Bainlast, Baillac, Bayac, Baillard et enfin Bayard. Laigu était Leillu, Lehiu, Leyieu. Trépanier était de Trépagny, etc., Bourhis, s'est écrit Le Bourhis, Bory, Borice et Bourtier.

J'ai relaté avec une scrupuleuse exactitude tous ces changements, et j'en suis arrivé à établir d'une manière irréfutable la filiation de toutes les familles.

Les actes de baptême, mis en regard des actes de mariage ou de décès, devaient naturellement jeter une certaine lumière soit sur les erreurs ou transformations de noms, soit sur les lieux où s'effectuèrent les principaux actes d'une famille.

Cependant je n'ai pas la prétention d'affirmer que mon ouvrage soit sans faute. Je puis dire que j'ai fait tout ce qui est en moi, pour le rendre exact d'abord, et complet ensuite.

C'est dans cette vue que j'ai ajouté à la fin les nombreuses listes qu'on aimera à consulter.

La première carte de la Nouvelle-France dessinée par un des premiers colons sera à la fois une curiosité et un document digne d'attention.

Je terminerai cette partie de l'Introduction, déjà trop longue, par l'appréciation qu'une plume amie a bien voulu faire de mon ouvrage. Ces paroles bienveillantes remontent à ceux qui ont bien voulu m'encourager.

“ L'ouvrage entrepris par M. l'Abbé Tanguay est vraiment colossal et unique en son genre. Il donnera la généalogie de toutes les familles canadiennes, depuis l'établissement de la colonie jusqu'à nos jours : ce sera notre *Livre d'Or*, avec cette différence qu'à Vénise, on ne tenait compte que des familles nobles ; mais dans ce *Dictionnaire*, la famille la plus humble figurera comme les plus illustres. Leur commune gloire sera d'être venues sur cette terre lointaine, apporter la civilisation et planter une race vertueuse et énergique.

“ L'exécution d'un pareil ouvrage offrait sans doute certaines facilités relatives. Nous sommes assez près des origines puisqu'aucune de nos familles ne remonte au-delà de 1608. Plus tard, nous aurions été dans les conditions des autres peuples où les origines se perdent après quatre-vingts ou cent ans.

“ Chez les anciens, les Juifs avaient des tablettes généalogiques très exactes. Ils les conservaient avec un soin jaloux. Dans les guerres, les persécutions, la captivité, ils cachaient ces tablettes avec le même empressement qu'ils mettaient à soustraire les vases sacrés à la profanation des payens. Malheureusement elles n'ont pu échapper aux usurpateurs qui avaient intérêt à les détruire. Les Juifs n'ont guères, aujourd'hui, de généalogies certaines, que celles qui se trouvent dans l'Écriture Sainte.

“ Dans les temps modernes, l'Islande, cachée dans les brumes du nord, peut se vanter de posséder seule, croyons-nous, les généalogies de ses principales familles ; mais non de toutes. L'origine sans doute, en remonte assez haut. Il y a un orgueil bien légitime à établir authentiquement sa généalogie à travers dix siècles, et plus, comme Torswalden, une des gloires de la statuaire, lequel prétendait descendre des premiers découvreurs de l'Amérique. Mais les Islandais, emprisonnés dans leur île, naissants et mourants dans le même lieu, le plus souvent sous la même hutte, peuvent assez facilement recueillir les traditions de la famille et conserver les noms de ceux qui l'ont composée.

“ En Canada, principalement aux origines de la colonie, que de vicissitudes et de migrations dans la vie d'un homme ! Né à l'extrême orientale du Cap Breton, il se mariait en passant à Québec, et s'en allait mourir au Détroit ou à la

Nouvelle-Orléans. M. Tanguay a voulu suivre autant que possible, chaque individu à travers ces pérégrinations, et a indiqué le théâtre où s'est accompli chacun des actes solonnels qui marquent l'existence de tout homme. Mais cela ne suffit pas.

“ Une personne peut avoir joué un rôle assez important dans le pays, pendant un séjour de quelques années. Elle ne s'est pas mariée au Canada et n'a pas formé tige parmi nos familles, comme MM. d'Avaugour, de Tracy, etc., mais son nom est inseparable de notre histoire : il est d'ailleurs consigné aux registres. M. Tanguay devait nécessairement le faire entrer dans le Dictionnaire. Le personnage est obscur ; aucun souvenir brillant ne le tirera de l'oubli ; n'importe. Il a été parrain, témoin à une sépulture. Sa présence sera constatée. Un jour, quelque membre de sa famille, un historien peut-être, seront très-heureux de découvrir, sans trop de recherches, des traces de son existence.

“ Pour rendre son travail aussi complet que possible, M. Tanguay a étudié d'abord les registres de toutes les paroisses de la province de Québec. Après Québec, il a interrogé le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, les îles du golfe, Ontario, le Détroit, et si je ne me trompe, les établissements canadiens échelonnés sur le Mississippi. Il a donc fallu lire et analyser des milliers et des milliers d'actes.

“ Les divers recensements, souvent très détaillés, faits par ordre du gouvernement français, ont aussi fourni des renseignements précieux. Souvent ils ont fait connaître des personnes qui ne figuraient point ailleurs. D'autres fois, ils ont permis d'identifier des individus qui paraissaient sous un nom nouveau. Les greffes des notaires ont rendu plus d'un service, quand les deux premières sources faisaient défaut. Viennent ensuite les *Archives du dépôt de la Marine*, à Paris, que M. Tanguay est allé consulter en 1867 ; les ouvrages sur le Canada tels que Champlain, édition de Laverdière, Charlevoix, Ferland, Faillon, etc., etc.

“ On le voit, aucune source n'a été oubliée, et nous avions bien raison de dire plus haut que cet ouvrage est colossal, et unique en son genre.

“ Cependant qu'on ne s'y trompe pas. Ce n'est pas une production littéraire, destinée à charmer l'imagination, tout le monde le comprend. Mais quelques-uns pourraient croire qu'il renfermera des détails biographiques, anecdotiques, etc., qu'ils n'auront qu'à ouvrir le livre, pour y trouver la vie de leurs ancêtres. Ce serait une grande erreur. Le Dictionnaire est *généalogique* et non *biographique*. Il donne la lignée de chaque famille ; il renferme, si l'on veut, l'histoire de chaque famille ; la date et le lieu du mariage du père et de la mère ; la date et le lieu de la naissance de chaque enfant, leurs noms ; la date et le lieu de leur mariage ; la date et le lieu de leur sépulture. Voilà les éléments de l'histoire de la famille : il n'y a plus maintenant qu'à les compléter par les recherches ou par les traditions.

APERÇU

ETYMOLOGIQUE ET HISTORIQUE SUR LES NOMS.

Notre nom propre, a dit M. Salverte, (1) C'est nous-mêmes : dans notre pensée, dans la pensée de ceux qui nous connaissent, rien ne peut en séparer notre idée ; on le prononce et soudain blâme ou éloge, menace ou prière, haine ou affection ; c'est nous qu'atteignent les idées et les sentiments que l'on y attache. Quelques syllabes insignifiantes, ou dont le sens ne s'applique, dans aucun rapport, à l'homme qu'elles désignent, suffisent néanmoins pour réveiller inévitablement le souvenir de cet homme, celui de son aspect physique, de son caractère moral, des actions et des événements les plus remarquables de sa vie ; quelques syllabes suffisent pour rouvrir la source des larmes d'une mère, distraire un moment de sa perte par le temps, ou la consolation ; elles rassurent dans les yeux d'un ennemi le feu de la colère, et pour l'ami, absent de son ami, elles renouvellent à la fois, et le regret et l'espérance.

De toutes les manières de distinguer un individu, la plus naturelle, celle qui se lie le mieux à l'identité du nom et de la personne, est, ce semble, de lui donner un nom qui rappelle ses qualités les plus apparentes.

Les noms ont du avoir pour origine ces qualités : Le Grand, Le Petit, Le Blond, Le Brun.

La société devenant plus nombreuse, l'indication de ces qualités devint insuffisante. Alors les actions marquantes, les travaux, les goûts, les habitudes, les verbiages, les défauts moraux ou physiques fournirent des noms que bientôt on se trouva contraint de reconnaître et d'adopter.

D'autres noms ont pour origine la place que l'on occupe dans la famille ou dans la société, le lieu de l'habitation, ou le voisinage qui le rend remarquable.

On a souvent appelé une simple propriété, du nom de son possesseur, et plus tard, de cette désignation locale, est né un surnom individuel, ainsi : Guillet de la Guilletière ; Gauchet de la Gauchetièrre ; Boucher, de Boucherville ; Lemoyne, de Châteauguay ; Fleury, D'eschambault ; Pecody de Contrecoeur.

Le hazard à qui, de tant de manières, les hommes aiment à se confier, a souvent déterminé l'imposition des noms, de sorte que si l'on voulait seulement considérer le son des mots et les rattacher, sans réflexion, aux mots français ou latins qui nous sont familiers, ce serait s'exposer à des méprises ridicules, et faire preuve de légèreté ou d'ignorance ; comme il arriva à un préteur antiquaire qui dans le nom *Marigny*, n'y voyait que du feu..... *ignis*.

(1) Essai historique et philosophique sur les noms d'hommes. — Nous avons suivi et analysé pour ce premier chapitre, l'excellent travail de M. Salverte.

I

1^e SYSTÈME DES NOMS INDIVIDUELS ET SIGNIFICATIFS.

Les noms furent d'abord *individuels*. Chez les Hébreux, chaque individu avait son nom, ainsi : Adam, Moïse, Abraham, Isaac, Jacob, Joseph, etc.

Ces noms avaient chacun leur signification : ainsi Adam signifie *terre rouge*, Moïse signifie *sauvé de l'eau*, etc. Les quatre lettres A. D. A. M. sont les initiales des noms que portent en grec, les quatre points cardinaux (*Anatolé, Dysis, Arctos, Mesembria*) cela voudrait-il prouver que Dieu forma Adam d'une terre ramassée au levant, au couchant, au nord et au midi ? (cette opinion a été émise par un théologien que cite *Labrunie*. (1)

Les indigènes de l'Amérique n'ont encore que cette manière de se nommer.

Chez les Hébreux et les Grecs tous les noms sont significatifs, tous émanent d'une cause particulière, la piété, le souvenir d'un grand événement, l'aspect frappant d'une qualité personnelle, un heureux présage, le hazard, l'amitié, enfin et la reconnaissance.

Tel est le besoin de lier une idée au nom que l'on prononce, que les indigènes de l'Amérique Septentrionale donnent un nom tiré de leur propre langue à l'étranger digne de fixer leur attention : le nom qu'il porte dans son pays ne le désigne pas assez pour eux, parce qu'il ne leur rappelle aucune idée qu'ils puissent associer à sa personne.

Dans les *Relation des Jésuites*, nous trouvons plusieurs exemples de ces noms.

Le Sultan de Mascate prenant pour médecin un italien, lui demande comment il s'appelle " *Vinzenzo*" "Je ne te comprends pas, dis-moi la signification de ce mot en arabe. L'italien le traduit par *Mansour*, victorieux ; et le prince charmé de l'heureux présage attaché à cette dénomination, n'appelle plus son médecin que *Chéik Mansour*. (2)

Ce système s'est conservé pendant bien des siècles et aujourd'hui on le trouve encore chez plusieurs nations.

Les peuples du nord surtout le suivaient dans leurs appellations individuelles. Il serait facile d'en donner une foule d'exemples ; mais il vaut peut-être mieux donner les racines des noms les plus usités chez les saxons et les scandinaves. La liste qui suit pourra permettre au lecteur de faire plusieurs rapprochements très-intéressants soit dans les noms individuels soit dans les noms de

(1) Entretiens historiques et critiques 1^e. partie, page 24.

(2) Nouvelles annales des voyages, (t. 8 p. 6.) Paris, 1819.

famille qui seront donnés plus loin : cette étude lui fournira l'étymologie d'un grand nombre de nos noms canadiens.

QUELQUES RACINES DES NOMS SAXONS ET SCANDINAVES, ETC.

Aba, homme.
 Ald, vieux, (*anglais*, old.)
 All, tout, *marque du superlatif*.
 Arn, aigle.
 Adel, (*ethel*), noble.
 Aud, riche, puissant,
 Ans, héros, demi-dieu, (*diminutif*, ansel, anso, anslin.)
 Amala, a formé, Amélie.
 Bert, (*anglais*, bright,) éclatant, illustre.
 Bald, (*anglais*, bold,) hardi.
 Ber, bern, ours.
 Bill, hache de bataille.
 Brand, épée.
 Brau, 1^o couleur brune, 2^o impétueux.
 Bur, (1) (*latin*, telum, sagitta,) lance, flèche.
 Bour, (*leuton*, filet,) instrument de pêche.
 Bryan ou Breyen, (2) *bas-breton*, chef ou roya.
 Cuth, connu, (*anglais*, famous.)
 Dagg, (*anglais*, day,) jour.
 Ed, Ead, prospérité.
 Ermen, irmin, Dieu de la guerre.
 Ebr, evr, ovr, sanglier.
 Frid, fred, frith, frey, paix.
 Fulk, abondance.
 Full, fil, phil, plein, (*marque de superlatif*).
 Gab, Geb, Gib, donneur, (*du verbe Geban, donner*, (*anglais*, to give).
 Galt, sanglier.
 Ger, gar, geit, lance.
 Gesil, compagnon.
 Gum, gom, homme.
 Gunt, gud, gun, bataille.
 Grim, farouche.
 Gild, doré, précieux.
 God, got, Dieu.
 Hild, child, guerre, (*Brun-hild, Brunehaut*).
 Hyge, pensée, réflexion,— hugo, réflechi, pensif.
 Had, guerre, bataille.
 Ham, maison, (*anglais*, home,) *diminutif*, Hamel, Hameau.
 Helm, casque, (*contracté en hâume, hyaume*).
 Here, heri, hor, armée, (*contracté souvent à la fin des mots en HER*. (exemple Berthier Bert-here.)
 Hart, hardt, dur, fort, (*anglais* hard.)
 Hum, géant.
 Hall, héros.
 Ing, inger, descendant, postérité.
 Karl, homine.
 Ker, en bas breton, signifie ville; Ker-Martin, Ker-Ganivet, Ker-Gariou, Ker-Oach, Ker-Iolet.
 Land, terre.
 Liub, Leob, amour.
 Lied, hlad, leod, luid, 1^o peuple, 2^o prince.
 Leof, ami.

(1) Bur est radical de plusieurs termes français: Burin—Bourreau—Bourreleur.

(2) Une des familles les plus anciennes de l'Irlande est celle des O'Bryen, (*littéralement fils de Roy*).

Mark, limites, frontières. (quelquefois de Marcus, vieux latin.)

Mund, protection.

Mar, mer, more, illustre, renommé.

Nant, audacieux, (nant-hild).

Old, souvent contracté de Wald.

Os, même signification que Ans, demi-dieu.

Oger, Ogier, (*Otger*) Auger, Auge, Augereau.

Odo, Odon.

Olaf, doux, paisible.

Pip, prompt, impétueux.

Rad, Rath, Ratt, quelquefois Red, conseil.

Ram, ou hram, fort.

Ragn, Regin, Regn, Dieux scandinaves.

Red, même signification que 1^o Rad, 2^o Rud.

Ric, Rib, Rich, qui a l'autorité ou la richesse.

Rud, reod, rouge.

Ruom, Hruom, gloire.

Sib, sir, amitié.

Sige, victoire.

Tanc, thanc, réflexion.

Theut, Theod ; peuple, nation.

Ulf, Olf, Wolf, Welt, Guelp, loup.

Win, 1^o combat, 2^o chéri, bien-aimé, (*il n'est pas toujours facile de distinguer ces deux sens*) ainsi God-win, chéri de Dieu, Bald-win, hardi dans le combat.

Wald, (*par abréviation, old*) puissance.

Ward, 1^o gardien, 2^o digne (*anglais Worth*).

Werren, dispute.

Wala, étranger.

Wit, wiht, (*latin Vir*) homme par excellence.

Wigh, guerre.

Will, volonté, impétuosité, (*diminutif*, Willet).

Wi, sainteté.

Le nom héréditaire étant commun à tous les membres d'une famille, il faut que chacun d'eux y joigne un signe qui le distingue. Le besoin de ce signe ne peut point exister dans le système des noms individuels.

Chez les Romains, le nom héréditaire et propre à tous les membres de la famille, (*nomen*) était constamment précédé d'un prénom, (*pronomen*), qui distinguait chaque individu. Les prénoms ne suffisent pas pour marquer cette distinction, le nom fut suivi d'un surnom, (*cognomen*), ou de plusieurs, et quelquefois de l'*agnomen*, genre de surnom particulier.

Leurs noms et surnoms ressemblaient beaucoup aux nôtres quand à la signification, et à la manière dont ils se formaient.— *Feller*, tome 1er. Quelques échantillons pris au hasard dans la liste des Consuls Romains se trouvent à la page XXI.

L'adoption qui faisait passer un citoyen d'une famille dans un autre, lui conférait en même temps le prénom, le nom et le surnom de son père adoptif; mais pour conserver la trace de son origine, il y ajoutait un genre particulier de surnom, (*agnomen*), régulièrement dérivé du nom patronymique auquel il renonçait. Ainsi, OCTAVE, adopté par CÉSAR, s'appelait Caius Julius César OCTAVIANUS.

Le nom de la mère devenait aussi l'origine d'un *agnomen* ou d'un surnom et d'autant plus fréquemment que c'était le seul moyen d'en conserver le souvenir.

Le système de noms chez les chrétiens semble

succéder immédiatement au système Romain. Le nom de baptême remplaçant le *prénom*, est suivi du *nom*, celui de la famille, auquel se joint souvent un *surnom*, qui dans l'origine, a dû rappeler le lieu de la naissance ou du séjour habituel, le nom d'un domaine, d'une seigneurie réelle, ou imaginaire.

Les peuples, qui sur les débris de l'empire romain, fondèrent tant de royaumes, quelques-uns doués par le sort d'une heureuse stabilité, d'autres destinés à se dissoudre et à s'écrouler successivement, les Francs dans les Gaules, les Saxons en Angleterre, et, dans l'Espagne et l'Italie, les Goths, les Sueves et les Lombards, tous eut un mot, n'apportèrent au sein de leurs conquêtes, que des noms *individuels*.

Le christianisme né dans un coin de l'Asie, courbée alors sous le joug des Romains, avait subjugué Rome, devenu la religion de l'empire, les barbares qui conquéraient l'empire furent à leur tour sa conquête, et barbares et romains, tous durent désormais recevoir leurs noms du christianisme.

Mais l'habitude, fille du temps, ne résigne guère qu'au temps le pouvoir qu'elle a reçu de lui ; et jamais ce pouvoir n'agit avec plus de constance, que sur le choix des noms propres qui s'identifient à notre personne et à notre vie entière.

L'Eglise chrétienne avait de bonne heure témoigné, le désir que les noms des enfants qu'elle adoptait fussent puisés dans ses fastes, et consacrés par elle ; les Hébreux, les Grecs, les Romains au milieu desquels avaient vécu les premiers hommes dont la sainteté l'édisia, et qui dès lors pouvaient plus facilement se ployer à sa volonté, furent longtemps néanmoins avant d'y obéir avec une docilité parfaite.

St. Jérôme au IV^e siècle se plaignait éloquemment de cette résistance au voeu de la piété.

St. Grégoire-le-Grand, à la fin du VI^e siècle, voulut y mettre un terme, en transformant en précepte, ce qui n'avait été jusques-là qu'un conseil et une recommandation. Ce précepte, inséré dans son *Sacramentaire*, n'entraîna pas d'abord une obéissance générale.

La persévérance des chefs du culte devait cependant finir par triompher.

Le sacrement qui rouvre à l'homme l'entrée du ciel n'avait point été, dans l'origine, accompagné de la cérémonie d'imposer un nom au néophyte que régénérerait l'ablution salutaire. Longtemps on tendit les approches de la mort et la certitude d'échapper, en cessant de vivre, au risque de contracter de nouvelles souillures, pour revêtir la robe blanche et solliciter le baptême. Longtemps l'Eglise condamna en vain le calcul de ces hommes qui ne voulaient renoncer au vice qu'en renonçant à la vie. Lorsque la crainte d'être surpris par la mort, ayant d'avoir reçu le sacrement régénérateur eut enfin assuré la victoire, la crainte pieuse que les parents éprouvaient pour eux-mêmes, pouvaient-ils ne la point ressentir pour leurs enfants ?

Que de larmes coulaient sur ceux qui, ravis prématurément au jour, se trouvaient en même temps exclus du royaume des cieux ! L'Eglise permit de conférer le baptême aux enfants ; mais le sacrement n'était administré que deux fois l'année, aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte, tandis que

l'imposition du nom avait lieu, comme par le passé, le huitième ou le neuvième jour après sa naissance. La coutume aurait donc été bien rarement modifiée par l'innovation religieuse, si, avec celle-ci, elle n'eût conservé un usage, né aux premiers jours du christianisme, et auquel diverses circonstances avaient donné une grande extension.

Présentés par les zélateurs de l'ancienne religion, les chrétiens, avant d'accueillir un proslyte, qui pouvait n'être qu'un traître et un délateur, voulaient qu'un chrétien répondît de la pureté de sa croyance et de ses intentions ; le répondant était un parrain ou une marraine, suivant le sexe du néophyte.

La persécution cessa : la formalité dont elle avait fait un besoin subsista ; et elle dut paraître aussi nécessaire que jamais, dès qu'on admit les enfants au baptême, longtemps avant qu'ils pussent connaître ce qu'ils devraient croire un jour. Le parrain, la marraine se rendirent cautions devant l'Eglise et devant Dieu, de l'instruction future de l'enfant et de sa foi soumise, ils devinrent en quelque sorte ses père et mère aux yeux de la religion. Cette *adoption*, spirituelle, assez puissante pour entraîner un empêchement au mariage, imposait encore le devoir de protéger et d'aimer le filleul comme un fils ; on la célébrait en lui faisant, dans la personne de ses parents, des dons proportionnés à la différence des fortunes.

Sous plus d'un rapport cette adoption se rapprochait de celle qui avait existé chez les romains. Il sembla donc naturel, que le parrain, s'associant aux droits ainsi qu'aux devoirs du père, transmit son nom au illeul, en déterminant celui qu'il devait recevoir, c'est ce qu'il ne pouvoit faire que sous les auspices de la religion : la religion dès lors influa souvent sur le choix. Les papes et les évêques s'honoraien d'être les parrains des princes et des grands seigneurs ; les religieuses se firent longtemps un devoir de rendre le même office aux enfants exposés par leurs parents, les uns et les autres laissaient sans doute, le moins possible, échapper ces occasions d'étendre un usage que l'Eglise voulait rendre universel. Enfin, quand le baptême fut administré, sans distinction de jour ni d'heure, quand la piété rendit responsables du salut de leurs enfants les parents qui différaient cette importante cérémonie, l'imposition du nom en devint une partie essentielle, le nom dût être bénit par l'Eglise, et choisi dans le nombre de ceux que consacrait sa vénération, afin qu'en plaçant l'enfant sous la protection d'un patron céleste, il attestât toute sa vie, cette auguste clientèle.

Si la coutume d'adopter des noms de saints a prévalu, ce n'est pas que longtemps on n'y ait dérogé. Les rois, les princes, quelle que fut leur dévotion, tenaient aux noms nationaux que le peuple était habitué à révéler. Averti d'ailleurs par le secret qui identifie le nom à la personne, comment l'homme puissant n'eut-il pas répugné à se confondre avec le vulgaire sous un rapport si essentiel ? Et quand on croit, sur la terre, former une espèce à part, ne doit-on pas s'attribuer une classe spéciale de patrons.

Le christianisme qui apprend aux hommes à se croire tous égaux devant Dieu, les rendait ainsi égaux sur la terre, autant du moins que le com-

porte l'identité du nom et de la personne. La ressemblance de noms rapprocha ceux que, dans la société séparait un intervalle immense. Le baron le plus puissant, le serf le plus abject, deux ennemis irréconciliables, répondraient à la même désignation, et près du même Dieu, invoquaient le même intercesseur. Plus d'une fois, peut-être, cette communauté de nom, cette sorte de fraternité toucha ces âmes altières et haineuses ; plus d'une fois elle diminua les distances créées par le ressentiment ou l'orgueil entre des hommes que la mort devait si tôt réunir dans une paix et une égalité éternelles. Si telle fut son influence, la piété avait atteint son but : elle tendit à édifier les hommes, à les sanctifier, et ne s'inquiétait pas si, dans la vie sociale, les nouveaux noms remplissaient bien ou mal les fonctions de signes distinctifs.

Dans la multitude infinie des noms de saints, il n'y en a qu'un nombre assez borné dont on fasse un usage assez habituel. Leur continue répétition exposa de bonne heure à confondre les individus dans une même classe comme dans les classes les plus éloignées. Jugeons de l'excès où pouvait arriver la confusion par ce qui se passa en Lithuanie en 1387. Ladislas Jagellon, duc de Lithuanie, devenu chrétien et roi de Pologne, persuada à ses anciens sujets d'abjurer, à son exemple, leur croyance nationale. Les grands, les guerriers furent baptisés séparément ; mais on divisa en plusieurs troupes la multitude. Les prêtres baptisaient à la fois une troupe entière, et conféraient le même nom à tous les individus qu'elle renfermait, dans la première, tous les hommes furent appelés *Pierre*, et toutes les femmes *Catherine* ; dans la seconde, *Paul* et *Marguerite*, etc. Il était difficile que chacun de ces nouveaux chrétiens n'ajoutât pas quelque désignation particulière au nom qu'on venait de lui donner, et cette nouvelle dénomination forma le nom de famille.

La pluralités des noms de baptêmes estnée, sans doute, de l'espérance de multiplier ses intercesseurs auprès du Tout-Puissant, espérance encouragé par l'Eglise, qui approuve l'usage d'ajouter aux noms de baptêmes de nouveaux noms, lorsqu'on reçoit le sacrement de Confirmation. Cependant, bien que dans l'acte religieux du baptême, on laisse à la dévotion toute la latitude qu'elle réclame, que l'on ne diminue rien à la descendibilité due aux désirs d'un père, d'une mère, d'un parrain, d'une marraine, d'un ami ou d'un protecteur, il serait à souhaiter que, dans l'acte qui, aux yeux de la société, constate la naissance et devient la base de l'Etat civil, on n'inséra qu'un seul nom, tellement choisi qu'il ne fut celui d'aucune autre personne de la famille. (1) Alors, le *prénom*, rendu à sa destination véritable, distinguerait d'abord ceux que réunit la communauté du nom de familles. C'est peu que l'usage contraire surcharge la langue essentiellement concise de noms propres, ces combinaisons variées que l'on considérait d'abord comme un moyen distinctif, portent les ténèbres où elles devraient

(1) L'on a en Canada de fréquents exemples de famille, où tous les enfants portent le même nom de baptême. Ainsi, dans une famille composée de seize enfants, tous, filles et garçons, portent le nom de Louis ou Louise, et le *seizième* est plus souvent désigné par le nom de Louis XVI que par son nom de famille.

répandre la clarté, par la facilité avec laquelle elles admettent, je dirai presque, elles provoquent les erreurs. On ne s'est pas ce qu'on prépare de soucis à son enfant, en multipliant ses prénoms. Qu'il en omette un, ou qu'il intervertisse leur ordre dans l'acte le plus simple (et combien de fois cela est-il arrivé par l'inadéquation d'un copiste !) que de nullités s'ensuivront jusqu'à ce qu'on ait reconnu l'erreur, et alors que de formalités pour la réparer ! Des discussions pénibles, des retards interminables, dans toutes les transactions de la vie civile, et même des procès graves, des pertes considérables de fortunes, n'ont souvent pas eu d'autre origine.

II.

SYSTÈME DES NOMS DE FAMILLE.

Les noms de familles ou les noms PROPRES n'ont pas eu leur existence avec les premières races.

Suivant une hypothèse assez commune l'origine de la plupart des noms de famille en France ne daterait que du XII^e siècle.

Mais quelque variées que semblent les circonstances qui déterminèrent l'invention des noms, leurs résultats cependant furent bornés, eu égard au nombre des personnes que l'on avait besoin de désigner.

Que faire pour distinguer deux personnes qui portent le même nom ?

C'est de donner un *surnom*. Voilà le moyen de distinction cherché. Et quoi que l'invention de l'un, découlant des mêmes sources que celle de l'autre, soit également bornée et qu'un surnom puisse appartenir à plus d'une personne, telle est toutefois la multiplication des combinaisons binaires, que le même nom devra s'unir bien rarement au même surnom pour deux personnes différentes.

Le surnom le plus simple le plus naturel, celui qu'on retrouve chez presque tous les peuples se forme en joignant, au nom du fils, celui du père.

Ainsi chez les Hébreux disait-on *Isaac fils d'Abraham*, *Joseph fils de Jacob*, etc.

Les langues d'origine teutonne ajoutent le mot *son* (fils) après le nom du père. Delà tant de noms de famille Suédois, Danois, Allemands, Anglais, qui affectent cette terminaison, tels que, Ferguson, Owenson, Paterson.

En Angleterre l'addition d'un *s* final au nom paternel suffit pour transformer en surnoms, puis en noms propres ou de famille des prénoms chrétiens : *Peter's*, *Williams*, *Richards*, littéralement, fils de Pierre, de Guillaume, etc.

En Espagne, c'est la syllabe *Ez* qui fait cette transformation : *Henriquez*, *Lopez*, *Fernandez*, fils d'Henri, de Loup, de Fernand.

C'est très probablement de la même manière, c'est-à-dire, en mettant le nom paternel au génitif que d'André, De Pierre, De Jean, sont devenus en France, des noms de famille.

Dans le pays de Galles, le signe de la filiation a formé les surnoms qui, plus tard, sont deveus héritataires.

Placé entre deux noms le mot *ap* (de) exprime la descendance *Rhys ap Evan*. Rhys (fils) de Evan. L'usage a fait disparaître la voyelle ; on a dit *Rhys-Bevan* et l'on a formé, suivant la même

règle les noms patronymiques de Bowen (ap Owen) Price (ap Rhys).

Les noms de la mère ou d'un parent plus illustre que le père, ont aussi produit des *surnoms*.

Les propriétaires ont toujours aimé à donner leurs noms à leurs terres ; c'est un usage dont il est fait mention dans les psaumes :

" Vocaverunt nomina sua, in terris suis."

Cette imposition de noms se fait de diverses manières : prenons pour exemple le nom de Martin ; nous aurons :

1^o Martigny, Martignac, (*gny, igny*, au nord de la France, *gnac*, au midi ; terminaison celtique, qui signifie *habitation*.)

2^o Martinville, (*villa, ferme*).

3^o Martinval ou Valmartin.

5^o Martinvast, (voir Vast et Gast).

6^o Mesnil-Martin.

7^o Dammartin, (*Domus*).

8^o Laroche-Martin.

9^o Château-Martin.

10^o Ker-Martin, (*en bas Breton, Ker signifie villa, ville*).

11. La Martinière, (ière ou rie, désinence celtique, signifiant demeure).

La seigneurie qui a tiré son nom du propriétaire devient souvent un titre de noblesse que celui-ci, ou du moins son successeur, ajoute à son nom : Comme M. de la Martinière.

Toutefois les noms de villages et de terres sont une preuve assez équivoque de noblesse ; ce n'était parfois que des surnoms indiquant l'origine ou l'habitation.

Les actions les aventurent et les qualités personnelles ont aussi enfanté un grand nombre de noms.

Tous les sentiments qui naissent des rapports des hommes entre eux ont participé à l'invention des surnoms : l'amitié, la familiarité en ont introduit un grand nombre dans la vie intérieure.

Quelquefois le diminutif a été donné comme nom propre à l'enfant dès son berceau, et pour toute sa vie : *Tertullianus, Domilla*.

D'autrefois la tendresse des parents ou la petitesse de la taille faisait dégénérer le nom baptismal en diminutif qui restait attaché toute la vie et passait parfois même à la postérité : par exemple *Jeannot, Pierrin, Martineau*.

Nous croyons devoir donner ici la liste complète des différentes sources des noms de nos familles canadiennes, ces sources peuvent se diviser en treize catégories principales.

1^o Des métiers et professions industrielles.

2^o Des titres honorifiques, fonctions publiques, féodales ou domestiques, (les titres les plus honorables paraissent prodigues, c'est qu'en effet, chaque association avait son roi, etc., et souvent celui qui avait joué un rôle dans une représentation, en conservait le titre, comme *L'Évêque*.)

3^o De l'agriculture, ou des endroits où l'on avait sa demeure ou sa propriété.

4^o Des qualités personnelles, physiques, intellectuelles ou morales, vêtements, habitudes, relations de famille, etc.

5^o De quelqu'aventure ou de quelqu'accident.

6^o Du pays dont on était natif ou dans lequel on avait demeuré, ou dont on connaissait la langue

(St. François d'Assise fut appelé ainsi, parce qu'il savait bien la langue *française* ou *française*).

7^o et 8^o Des noms personnels qui ont été transmis aux enfants. Ces noms se tirent : 1^o du latin, du grec et de l'hébreu : 2^o des langues septentrionales, c'est-à-dire du saxon, du celtique, et des dialectes scandinaves. (1)

9^o Des oiseaux ou autres animaux.

10^o Des noms de terres auxquelles les propriétaires avaient déjà donné leurs noms.

11^o Des sobriquets que les marins et les soldats se prodiguaient entre eux, et dont le Canada peut fourrir une liste curieuse.

12^o Des noms français traduits en anglais.

13^o Des noms étrangers.

I^o — MÉTIERS ET PROFESSIONS INDUSTRIELLES.

Barbier.

Berger, *diminutif Bergeret, Bergeron*.

Bouchér.

Boulanger.

Bouvier.

Bracognier.

Brossier.

Canteur, (le), *Chantre*.

Carpentier, *Charpentier*.

Carrier, *qui tire la pierre d'une carrière*.

Cacheux, Chasseur, cacheur.

Charbonnier.

Chapuis, *Charpentier*.

Carron, *Charron*.

Chartier, Cartier, Charton, Carton, Charlier, Carlier, *charrelier*.

Chasseloup, Chasselièvre, Cachelièvre.

Chaunier, *qui vend ou fait de la chaux*.

Cirier.

Cloutier.

Coquillier.

Cordier.

Cuillerier, *qui fait des cuillers*.

Febvre, (*faber, qui travaille les métaux*) par exemple *ori-faber* Gold-Smith or-febvre ; Fabre, Favre, Favreau, Feveret, Févreau, Faveron, Faure, Faire, Lefebvre, (en anglais, Smith, et en allemand Schmidt).

Ferron.

Foulon.

Fournier, *qui a le four banal*, (Fournel, Fourneau).

Gastelier, *qui fait des gâteaux*.

Jardinier.

L'arpenty, *l'apprenty*.

Leverrier.

L'huilier, *qui fait ou vend de l'huile*.

Magnan, Magnin, *chaudronnier*.

Marchand.

Mercier, Mercerot, Mercereau.

Messier, *qui a une garde des moissons*.

Metayer, *mélairie*.

Metivier, *qui moissonne*.

Meneur, (Le).

Meunier, Mousnier, Minier, Mounier, (Mignerion, *diminutif de Migner*), Moulnier, Molinier, Magnier.

Pailleur, (Le).	Prevost, Provost, <i>propositus</i> .
Parementier, <i>tailleur</i> , qui fait des parements.	Prieur, (Le).
Pastourel, diminutif de Pastor.	Prince, Princeau.
Pelissier, qui fait des pelisses, ou habits, ornés de peaux ou de fourrures.	Prud'homme.
Pelletier, (Pellis), qui travaille ou vend des peaux.	Richehomme, Richomme, Richaume.
Pilleur, (Le).	Rotureau, qui tient une terre en roture.
Porcher.	Roy.
Potier.	Sénéchal, sorte d'officier dans le palais d'un noble.
Queux, (Le), (en latin <i>Coccus</i>), Lecoq, (en italien <i>Cucocco</i>), (en anglais <i>Cook</i>), cuisinier.	Sergeant, homme d'armes, habillé de serge.
Roulier, espèce de charretier.	Sieur, (Le), le Seigneur, peut-être aussi le Sieur.
Saucier.	Sire, Siret.
Saulnier, qui fait ou vend du sel,	Terrien, qui a le soin d'une terre, ou de recevoir les revenus sur les terres.
Scieur, (Le).	Vacher, Vacherot.
Sueur, (Le), (latin <i>Sutor</i>), cordonnier.	Vavasseur, Vasseur, qui possède un fief en dépendance d'un seigneur.
Taillandier, qui rend des outils taillants ou tranchants.	Verdier, garde des forêts.
Tascher, qui travaille à la tâche, (dimin. Tascheron, Taschereau).	Vicomte, (Le), (anglais Viscount).
Tavernier.	Viger, lieutenant d'un prévôt ou d'un bailli.
Tellier, <i>faiseur de toile</i> .	
Tixier, Tissier, Tessier, Tessereau, Tisserand.	
Tuilié, (anglais Tyler), Thullier, qui fait ou vend des tuilles.	
Vannier.	
Veneur, (<i>Venator</i>), chasseur.	
II^e — TITRES HONORIFIQUES, FONCTIONS PUBLIQUES, FÉODALES OU DOMESTIQUES.	
Abbé, (L').	Aulne, (arbre), l'Aulnay, Launay, Launoy, Des saulniers.
Archevêque., (L')	Avoine, Avenne, Avenel, Davenne.
Asnier, (L').	Barte, <i>bocage</i> , ballier, broussailles.
Bailli, Baillif, Baile, Baylon, Bailleul, procureur dans une maison, ou administrateur de la justice au nom du prince.	Beaulieu.
Bourgeois.	Blache, terrain planté de jeunes chênes et de châtaigniers assez espacés pour qu'on puisse labourer.
Boursier.	Bois, Bosc, Bosquet, Bousquet, du Bosc, Dubaut, Boissy, la Boissière, Bois-vert, Bois-Menu, Dur-Bois, Bois-briant, Bois-Berthelot.
Bouteiller.	Boulay, la Boulaye, (lieu planté de bouleaux).
Capelain, <i>chaplain</i> .	Bourg, (dimin. Bourgeau, Bourget,) du Bourg, Bourgneuf, Borneuf.
Chamberlan, Chambrelan.	Breuil, (parc ou verger entouré de murailles), Breul, Brûle, Du Brûle, Breuilly, Breuillet, Brouillet, (italien, Broglie De Broglie.)
Cellerier, Seleurier, qui a le soin de cellier	Bruyère, Brière.
Clerc, (Le).	Buis, (arbusle) Bussière.
Comte, (Le).	Buisson, Bisson.
Censier, <i>censitaire</i> .	Carrière.
Chevalier, Gavelier.	Case, casa, maison, (Case-neuve,) de Caze, dim. Caseau, une ferme, hameau.
Clavier, <i>garde-clefs</i> .	Champ, dim. 1 ^e Champeau, Campeau ; 2 ^e composé Beauchamp, Longchamp, Champ-Flour, Changarnier, Chandonné, Champlain.
Dacier, recevoir d'un certain impôt	Charme, (arbre,) Ducharme, Ducharmoy.
Doyen.	Chêne, Duchêne, Duquesne, (dim. Chesneau, Chesnel, Quesnel,) Quesnoy, Quesnay, LaChenaye, Chesnay, lieu planté de chênes, (composés Chêne-vert, Quesne-ville, Chenneville.)
Duc (Le).	Combe, Vallée, (dimin. combelle.)
Ecuyer, (L'), Lescuyer.	Cormier, (arbre) Des Cormeaux, Des Cormiers.
Evêque, (L').	Cotin, chaumière, (cottage.)
Forestier, Fortier.	Coudre, du Coudray, Coudrette.
Huissier, (L'), (qui ouvre l'huiss, c'est-à-dire la porte), Lussier, etc.	Couture, Coutil, (<i>cultura</i>), champ cultivé ou jardin.
Maitre, (Le).	De l'Isle, des Islets.
Marechal, certain intendant dans la maison d'un noble.	Des Pâtis, (pâturages).
Marquis.	Des rosiers, Rose, Larose.
Mesurier, Masurier, cultivateur soumis au droit annuel de masurage.	Epine, l'Epinay, l'Espinay, l'Epinette.
Mire, (Le), médecin.	
Moine, (Le), Moigne, dimin. Monge, Mognet, Monet.	
Page, (Le), Pageot.	
Pinard, receveur des impôts.	

Essart, *terrain défriché pour être mis en culture*. Lessart, Des Essarts.

Frène, Fresne, Frénay, la Frenière, la Frenaye. Fontaine, (*dans le midi de la France*), Fond, Lafond, Fontenay, Fontenoy, Fontenelle, Bonne-Fond, Fonte-blanche, Font-brune, Font-ville.

Fougère, Fougeray.

Frichet, *lieu défriché*.

Gault, (*forêt*).

Hallier.

Hamel, hameau, *dimin.* de Ham, Hom, maison, *groupe de maisons où il n'y a point d'église et qui dépend d'un village*.

Hêtre, (*latin Fagus*) Fay, Fage, De la Fage, Faoucq, Dufocq, (*dimin. Fayet*), De la Faye, Dufaut.

Heurtebise, Heurtevent, (*exposé à la bise, ou vent*).

La Brousse, la Brosse, broussailles.

La Châtaigneraie.

La Garenne.

La Rue, La Voie, Du Chemin, Beauchemin.

Laforêt, De Silva, La Ramée, Labranche.

Lalande.

Laurier, Des Lauriers.

Latour, Tourelle, Tour-blanche.

L'oignon.

La Tulipe, L'œillet.

Laviolette, Lafleur.

Laframboise,

Preunier, (*prunier*.)

Raisin, Lagiroflee.

Plante, Laplante.

Poireau, L'abeille.

Lapervenche, (*Pervencher, Provencher*.)

Cerisier, Pommier, Jasmin.

Chardon, L'ortie, L'oranger.

Mourier, (*murier*.)

Sureau, Dessureaux.

Laverdure, Saulge.

Maison-neuve.

Marais, Maret, Marois.

Mas, (*héritage divisé en plusieurs locations*).

Maupas, mauvais passage.

Meslier, (*arbre*) Néflier, Desmeilliers.

Mesnil, (*en latin, manere, mansile*,) petite ferme avec une maison.

Métairie, (*en latin, metere, moissonner*), propriété rurale.

Mezière, arbre, Mézeray.

Mont, Mont-rouge, Rouge-mont, Mont-plaisir.

Motte, monceau, tertre, maison bâtie sur une éminence.

Moulin, Molin.

Moustier, (*monasterium, église*,) Moutier, Dumontier.

Nouée, (*Nora, Novale*), terre nouvellement défrichée, la Nhouette, Lanœ, Lanaux.

Olivier, (*nom personnel*).

Osier, Osseye, Lauzier.

Orme, de l'Orme, des Ormeaux.

Pertuis, ouverture, trou, Mau-pertuis.

Perrière, (*carrière de pierres*), Perron, Perras, Peyret.

Pin, Du Pin.

Plessis, parc, maison de plaisir.

Pont, du Pont, (*du Ponchet, petit pont*).

Poirier, Périer.

Pré, la Prairie, Prey, Dupré, Duprat, *pratum*, Préau, Pré-jean, Préfontaine, Pré-nouveau, Pruneveau, Prémont, Despréaux, Rondpré, Grandpré, et Longpré.

Puy, Puis, Puech, Puch, Pech, (*dans le midi de la France*) Podium, colline, éminence, (le Puy-de-dôme); n'a rien de commun avec *Puleus*, puis.

Roche, Rocher, Roque, Larocque, Rochereau, Rocheron, Rochelle, Roquette, Roque-brune, le Roquet.

Rivière, Riverin, Larivière, Durivage.

Ronce, Laronche, Ronceray.

Rouvre, (*espèce de chêne*) Robur, Rouvray.

Sable, Des Sablons.

Saule, Du Saulx.

Jonc, Jonquet.

Tremble, Tremblay.

Vallée, Laval, Duval, des Vaux, Levallon, Longue-val, Bonneval, Courval.

Vast, Gast, (*lieu inculte*) Gatine, Gatineau, *terre inculte*.

Verger.

Vergne ou Vernhe (*nom de l'Aulne dans le midi de la France*), Lavergne, Vernière, Vernay, Duverney, Duvernois.

Vigne, Vigneau, Desvignets.

IV^e — QUALITÉS PERSONNELLES, PHYSIQUES, INTELLECTUELLES OU MORALES; VÊTEMENTS, HABITUDES, ETC., RELATIONS DE FAMILLE.

Agile.

Baron, *signifie 1^e titre de seigneurie, 2^e quelqu'eofus, mari, époux.*

Beau, Lebel, Bellot, Belleau, Bellet.

Besson, (*jumeau*.) Bisson, Bissonet.

Blanc, Blanchet, Blanchard.

Blond, Blondin, Blondeau, Blondel.

Bon enfant.

Bonvoisin.

Bossu, Bossuet.

Brun, Brunet, Brunel, Bruneau.

Canu, Chemu, (*latin Canus*), qui a des cheveux blancs.

Chapedelaine.

Chauve, Chauvin, Chauveau, Chauvillon, Cauvin, Calvin, Chauvet.

Chaussegros.

Clair, Illustré.

Compair, Compan, Compagnon.

Court, dim. Courteau, Courtél.

Courtemanche.

Cousin, dim. Cousineau.

Courtois.

Doucet.

Doucin, Doucinet.

Desnoyers.

Droit.

Fauvel, *Fulvus*, Fauveau.

Filiâtre, *correlatif à mardre, fils d'un premier mariage* (*diminutif Filiatreau*) *composé, malfiliâtre*.

Filleul.

Frère, Frêret, Fréröt.

Garceau, *diminutif de gars, (jeune homme, garçon)*.

Généreux.

Gentil.
 Gendre, Gendros, Gendron, LeGendre.
 Grand, Grandet, Grandin.
 Gros, Gras, Fluet, (en latin, *crassus, macer, macrinus.*)
 Grossejambe.
 Hauddeceur.
 Hardy.
 Joli, Joliette,
 L'Amoureux.
 Lamy.
 Lafrisade.
 Leborgne.
 Lebon.
 Legay.
 Legris, Grisdelin, Grisart.
 Laisné.
 LeBas, Basset.
 Lecamus.
 Ledret.
 Ledoux.
 Lefranc.
 Lefort.
 Lefinet.
 Ledépensier.
 Leménager.
 Lemeilleur.
 Lesage.
 Letendre.
 Léveillé.
 Lejeune, Levieux, Vieillard, Villard.
 Lemarié.
 Lemieux.
 Lepire.
 Lesourd.
 Lesot.
 Le Vigoureux.
 Legris.
 Lever.
 Lepeley.
 Leroide.
 Lebon.
 Mal enfant.
 Mauduit, *Ma'eductus.*
 Maufuit, *Male factus.*
 Maufils.
 Mauvoisin.
 Moreau, Morel, Maurel, Morin, qui tire sur le noir, Maure, (*dimin.* Morellet).
 Neveu, Nepveu, Népos, Niepcé,
 Noir.
 Petit, Petiot.
 Rouge, Rouget.
 Roux, Rousseau, Roussel, Rousson, Rousselet,
 Rousselot.
 Sageot.
 Sauvage, *dim.* Sauvageau, Sauvaget.
 Tardif.
 Testu, Testard.

V° — NOMS TIRÉS DE QUELQUE AVENTURE, OU
DE QUELQUE ACCIDENT.

Casse-grain.
 Gâte-bié.
 Gâte-bois.
 Labière.
 Labouteille.

Luttonne.
 Mau-grain.
 Paulmier, *pèlerin revenu avec une palme.*
 Pellerin.
 Pot-de-Vin.
 Taillefer.

VI° NOMS DE PAYS, DE PROVINCES, VILLES,
VILLAGES, ETC.

La France, Lefrançois.
 L'Allemand.
 L'Angevin.
 L'Anglais, Langlois.
 L'Angoumois.
 Auvergne, l'Auvergnat.
 Barrois, *de Bar-le-duc.*
 Basque.
 Beauceron, *de la Beauce,*
 Beaugis, Bougy.
 Beauvais.
 Blois.
 Bordeaux.
 Boulogne.
 Bourbon.
 Bourbonnais, (province).
 Bourdelais, (de Bordeaux).
 Bourgjoli.
 Bourguignon, Bourgoing.
 Barbanchon, natif de Brabant.
 Brabazon.
 Breton, Bretonneau, Berton, Bretonnet.
 Cambrai.
 Carpentras.
 Catalogne, Catalan.
 Cauchois, (de Caux).
 Chatellerault.
 Chalux.
 Châlons.
 Clermont.
 Cognac.
 Comtois, *natif de Franche-Comté.*
 Coutances.
 D'Aragon.
 D'Arras.
 Dauphiné.
 D'Avignon.
 DeNevers.
 De Niort.
 De Noyon.
 De Poitiers.
 De Rennes.
 De Saintes, Xaintes.
 De St. Lo.
 De Troyes.
 L'Espagnol.
 Gallois, Gaulois ou du pays de Galles.
 Gascon.
 Languedoo, Languedot.
 Lefrançois, Lefrançais.
 Limoges, Limousin.
 Livernois (?) Nivernois (?) l'Hibernois (?)
 Lointier, *qui vient de loin.*
 Lorrain, Lorin, Larin.
 Lyonnais, de Lyon.
 Malouin, de St. Malo.
 Manseau, Mansau, du Mans.
 Montargis, ville.

Montereau, ville.
 Montpellier, ville.
 Normand, *dimin.* Normandin, Normandeau.
 Parthenay.
 Périgord, Périgueux.
 Picard.
 Poitevin, Potvin.
 Provençal, de Provence.
 Saintonge ou Xaintonge. (C'est un abus d'en faire un St. Onge, que l'église catholique n'a jamais connu).
 Talbot, *paroisse près de Rouen.*
 Tourangeau, *de la Touraine.*
 Versailles.

VII° NOMS PERSONNELS TIRÉS DU LATIN, DU GREC OU DE L'HÉBREU.

Il est bon d'observer que certains noms peuvent venir de deux langues différentes, *de la langue latine, et des langues du nord*, comme *Germain*, les *Germaïns*; ou de deux racines qui n'ont rien de commun quant au sens: *Win...*

Alonze, Alonzo, Alphonse, *espagnol.*
 Amador, Amadour, *Amator.*
 André, Andrieux.
 Aubin, *Albinus.*
 Autin, Aoutin, Augustin.
 Bastien, abréviation de Sébastien.
 Bazire, Basile.
 Bernard, Besnard, Bénard.
 Bon, *Bonitus*, Bonnet, Bonnin, Bonneau, Bonnel, Bonniot.
 Brice, Bricet, Bricon, Brisset, Brissonnet.
 Constant, Constant, Contant.
 Cecile, Cesire.
 David, Davy.
 Georges, Georget, Georgeau.
Gervais, en anglais *Jarris.*
Gatien, nom de saint.
Isabel, nom de femme.
 Jacques, *dimin.* Jacquot, Jacquelin, Jacquet, Jacquereau, etc.
 Jean, *dim.* Jehan, Jahan, Johan, Jouan, Johannot, Jouanneaux, Jeannot, Janot, Joinault, Juneau, (Jeanne, Jouanne.)
 Julien, Julienot, Juilienau.
 Laurent, Laurence, Laurencel, Laurenceau, Laurendeau.
Lapien, nom d'homme.
Madeleine, nom de femme.
 Marc, *dimin.* Marcel, Marceau, Marcellot, (Mar-sollet) Marsault.
Maheu, (de Mathieu,) comme Mahaut, de Mathilde.
 Maurice, Morice, Morisseau, Moricet.
 Martin, Martineau.
Michel, dimin. Michaud, Michelot, Miquelet, Miquel, Michelet, Michon, Miquelon.
Marie, (dimin.) Marion, Mariette.)
 Nicolas, *dimin.* Nicolet, Colet, Colin.
 Pallade, *dim.* Palladeau (?) Paladeau, Péladeau.
Prime, dimin. Primot, Primeau.
 Patrice, Patry, Patrix.
 Pierre, *dimin.* Pierrin, Perrin, Perrot, Perrinot, Perrinau, (*féminalin*, Petronille, Perrine, Pernelle, Perrinette, Pernette).
 Philippe, *dimin.* Philippin, Philpin, Philpot.

Quentin, Cantin.
 Sebille, (Sybille).
 Simon, *dimin.* Simoneau, Simonet.
 Silvestre, *dimin.* Sevestre, Sauvestre.
 Thomas, *dim.* Thomassin, Tomelin, Toumelet.
 Aquila (aigle) Aquilinus.
 Ahenobarbus, Barbe-Rousse.
 Albus, Blanc, Albinus.
 Balbus, LeBeque, Babinus.
 Cœcùs, l'Aveugle (Cœcilius, Caecilia).
 Cursor, le Courieur.
 Calvus, Chauve, Calvinus.
 Corvus, le Corbeau, Corvinus.
 Cincinnatus, (frisé).
 Crassus, (gros, gras).
 Claudius, (boiteux) Claudianus,
 Catulus, le petit chien ou le petit chat.
 Decimus.
 Falco, (faucon)
 Fulvus, Fauve; Fulvius, Fauvel.
 Félix, Felicianus.
 Faustus, Faustinus.
 Fortunatus.
Flavus, (qui a des cheveux tirant sur le jaune ou la couleur dorée); Flavianus.
 Furnius, Fourneau, Fournel.
 Geminus (besson, jumeau).
 Lepidus, joyeux, Lajoie.
 Longus, le Grand, le Long, Longinus.
 Maximus, très-grand.
 Macer (maigre) Macrinus.
Nasica, qui a le nez mince et pointu.
 Octavus, Octavillus, Octavianus.
 Prosper.
 Primus.
 Paulus (petit) Paulinus, Paulianus.
Piso, le poïs; Fabius, la fève; Cicero, le poïs chiche.
 Pertinax (tête).
 Pulcher, Le Beau, Pulcherie.
 Quartus.
Quintus, Quintūs, Quinetius, Quinti lus, Quintillianus.
 Rufus (Roux) Rusinus.
 Salinator, le Sanlines.
 Septimus, Septimius.
 Sextus, Sixtus.
 Secundus, Secundillus.
 Severus, Sévère, Severinus.
 Tertius, Tertullus, Tertullianus.

VIII°—NOMS SAXONS, CELTES, SCANDINAVES, etc. (1)

Ablin, *diminutif* d'Aba.
 Adémar, *racine*, Had-mar.
 Alain, (anglais Alleyn).
 Alary, Alaric, *racine*, All-Ric.
 Albert, *racine*, All-Bert.
 Alfred, All-Fred.
 Allix, Aly, Alice, El, Ael, *feu.*
 Amaury, *racine*, Amala-Ric.
 Amel, Hamel, *diminutif* Amelin, Ame ot et Hamelin.

(1) Les racines des noms suivants se trouvent avec leur signification à la page XX.

Amond, Hamond, Aymon, Hémond, <i>racine</i> , Had-Mund ou Ham-Mund.	Garnon, Guernon, Guesnon, Gasnion, Gagnon, Grenon, Vernon, Werno.
Ans, demi-dieu, <i>dim.</i> Ance, Anceau, Ancel, Anceil, Asselin.	Galibert, Gualbert, <i>racines</i> , Wala-Bert, ou Wald-Bert.
Anselme, <i>racine</i> , Ans-Helm.	Garin, Varin, Warren, Guérin, <i>diminutif</i> Garinet, Guérinet.
Antran, <i>racine</i> , Ant-Ram.	Gauthier, <i>racine</i> , Galt-Here, (<i>anglais</i> , Walter)
Anthiaume, <i>racine</i> , Ant-Helm.	Vaultier, Vautier, Gautrelet, Gautreau, Gauteron.
Archambault, <i>racine</i> , Archan-Bold.	Gauldry, Vaudry, <i>racine</i> , Wald-Ric.
Arel, Harel, <i>dim.</i> de Har-Here.	Gedouin, Jodoin, <i>racine</i> , Gild-Win, Godwin.
Arnauld, <i>racine</i> , Arn-Wald.	Geoffroy, Geoffrey, Jeoffrion, le même que Godfroy.
Arnou, <i>racine</i> , Arn-Olf.	Gerbert, <i>racine</i> , Ger-Bert.
Artus, Arthur.	Gerard, <i>racine</i> , Ger-Hard, Guerard, Gréard, <i>diminutif</i> Girardin.
Auvray, (Overet, <i>diminutif de Ebr.</i>)	Gerold, <i>racine</i> , Ger-Old, Gerould, Girould, Gue-roult, Gron.
Aubert, <i>racine</i> , Aud-Bert, Audi-Bert, <i>dim.</i> Au-berlin.	Gerward, <i>racine</i> , Ger-Ward, Girouard, Grouard, Godfroy (Godfrid).
Aubry, Alberic.	Guerdon, Verdon, Guesdon, <i>racine</i> , Ward.
Audet, <i>diminutif de Odo.</i>	Guibert, Witbert, Vibert, <i>racine</i> , Wi-bert, Vibert.
Audouin, <i>racine</i> , Aud-Win.	Guibard, Guibord, <i>racine</i> , Geb-Hard.
Aufrey, <i>racine</i> , Aud-Fred ou Hun-Fred.	Guilbert, Gilbert, <i>racine</i> , Willi-bert, ou Gesil-Bert.
Auge, voy. Oger.	Guilbaud, <i>racine</i> , Willi-Bold.
Ausou, <i>racine</i> , Os-Olf.	Guy, Wiht, Guido, Viton, Guitte-mer, Wiht-Mar, Guittaire, Wiht-Here, <i>diminutif</i> Guyot, Guyon, Guyet, Guyonnet.
Adelard, <i>racine</i> , Adel-Hard.	Godegisile, <i>racine</i> , God-Gesil.
Adalbaud, <i>racine</i> , Adel-Bold.	Guillet, Willet.
Alderie, <i>racine</i> , Ald-Ric.	Gonthier, <i>racine</i> , Gunt-Her.
Baudry, Bald-Ric, <i>dim.</i> Baudriot, Boudreau?	Grimaut, <i>racine</i> , Grim-Wald.
Baudoutin, <i>racine</i> , Bald-Win.	Gerle, Guerlon, Greslon, Geslon, Gerlot, <i>racine</i> , Ger.
Baude, Baudin, <i>racine</i> , Bald.	Gontran, <i>racine</i> , Gunt-hram.
Bazin, (roi en Germanie, au sixième siècle), <i>diminutif</i> Bazinet.	Godbout, <i>racine</i> , Gud-Bo d.
Bernier, <i>racine</i> , Bern-Here, Besnier.	Guimond, <i>racine</i> , Wiht-Mund, Vimond.
Beranger, <i>racine</i> , Ber-Inger, Bélanger?	Germain, 1 ^e latin <i>Germanus</i> , frère. 2 ^e Nom de pays. 3 ^e Lancier, <i>racine</i> , Ger-Man.
Bertaud, <i>racine</i> , Bert-Old, ou Bert-Wald, Bre-taut.	Guenard, <i>racine</i> , Win-Hard.
Beraut, Brault, <i>racine</i> , Ber-Old.	Hébert, Hibbert, <i>racine</i> , Hyge-Bert.
Berouard, <i>racine</i> , Ber-Ward.	Huault, Hewald, <i>racine</i> , Hugh-Wald.
Berthiaume, <i>racine</i> , Bert-Helm.	Hédouin, <i>racine</i> , Edwin.
Bertin, Bertet, Bertel, <i>diminutif</i> de Bert.	Hardouin, <i>racine</i> , Hard-Win.
Bertrand, <i>racine</i> , Bert-Ram, ou Hram.	Homier, Omier, Omer.
Bilaud, <i>racine</i> , Bill-Ald, <i>diminutif</i> Bilaudeau, Bilaudel.	Hunold, Hunau, <i>racine</i> , Hun-Old, (Henauld)?
Bourguignon, <i>racine</i> , Bur-Gund, lance de la guerre, peuple de guerriers.	Hérou, Harold, <i>diminutif</i> Harouët.
Cuth-Bert.	Hallouin, <i>racine</i> , Hallwin.
Baumier, <i>racine</i> , Bold-Mer.	Halley, Hall.
Bouchard, <i>racine</i> , Bur-Hard.	Herman, <i>racine</i> , Her-Man ; homme de guerre.
Bruno, brun, ou impétueux.	Hisoir, Isoard, <i>racine</i> , Ward.
Cahonet (<i>bas breton</i> , Caillouet.)	Hodiot, Odiot, <i>diminutif</i> de Ody.
Dagobert, Dag-Bert	Hervé, Hervieu, <i>racine</i> , Herc-Wigh.
Dagoury, <i>racine</i> , Dag-Rick.	Houellet, Hoellet, <i>diminutifs</i> de Hoel, Ouelle, Howell, <i>bas-breton</i> .
Drogo, Drogon, Dreux, Drouet, Dronot, Drouin, Derouin, Druon.	Houde, Houdin, Houdet, Oudin, Odet, Odon, Odo.
Durand, Duranceau.	Hugues, Hugo, Huguet, Hué, Huet, Huot, Huguenin, Hugolin, Houy, <i>racine</i> , Hyge.
Emery, <i>racine</i> , Em-Rick, <i>diminutif</i> Emeriot.	Hubert, <i>racine</i> , Hugh-Bert, <i>dim.</i> Huberdeau.
Emart, <i>racine</i> , Em-Hard.	Hubald, <i>racine</i> , Hugh-Bold.
Eudes, voy. Odo.	Hlod-Wight, Clovis, Louis, Ludovicus, Louis, Lewis, Aloys.
Evremont, <i>racine</i> , Ebr-Mund.	Hlod-Hild, Clotilde,
Evroul, <i>racine</i> , Ebr-Uph.	Hlod-her, Clotaire, Lothaire, Luther.
Evppard, <i>racine</i> , Ebr-Hard.	Hlod-Wald, Clodoald, St. Cloud.
Edmond, <i>racine</i> , Ed-Mund.	Hlod-Mir, Clodomir,
Foucher, <i>racine</i> , Fulk-Here, <i>diminutif</i> Fou-queuerau.	
Foulques, <i>racine</i> Fulk, <i>diminutif</i> Fouquet, Foucaut.	
Foubert, <i>racine</i> , Ful-Bert.	
Gaboury, <i>racine</i> , Gab-Rick, <i>diminutif</i> Gaboriot.	
Garnier, Gasnier, Gagnié, Varnier, Vernier	
Guernier, Guesnier, Grenier, Warner, Werner, Wern-Here, (<i>diminutif</i> Garneau, et Gasnault.)	

Hildebryand, <i>racine</i> , Hild-Brand.	Tifroy, <i>racine</i> , Theut-Fred.
Hildric, Childeeric.	Thierry, <i>racine</i> , Theut-Ric, Theodoric.
Houard, Ward.	Tancrède, <i>racine</i> , Tanc-Red.
Huneric, <i>racine</i> , Hun-Ric.	Theodulphe, <i>racine</i> , Theut-Ulf, Thiou.
Josse, (<i>nom d'un saint Breton</i>) Judoc, Jousse,	Trudo, (<i>nom d'un saint de Belgique</i>), Trudeau,
Josset, Jousset, Jousselot, Joscelyn.	Trudel, Ger-trude.
Leufroy, <i>racine</i> , Liud-fred.	Tugal, <i>bas-breton</i> , Tugdual, Dugal, <i>en écossais</i> ,
Ludivine, <i>racine</i> , Lud-Win.	Dougal.
Lambert, <i>racine</i> , Land-Bert.	Vaubert, <i>racine</i> , Wald-Bert.
Landry, <i>racine</i> , Land-Rick, <i>diminutif</i> Landriost,	Viber, <i>racine</i> , Wi-Ber.
Leger, <i>nom de saint</i> , <i>racine</i> , Leod-ger, Leodegarius.	Werner, <i>racine</i> , Werren, <i>dispute et Here</i> , armée. signifie, 1 ^e gardien, 2 ^e digne.
Lennard, Léonard, Liénard.	
Mabile, Mabire, <i>nom de femme au moyen âge</i> .	
Malo, Maclou, Mac-Laud, <i>nom originaire de la Grande-Bretagne</i> .	
Marcou, <i>racine</i> , Mark-Olf, Marcouf.	IX° — NOMS D'OISEAUX, ET AUTRES ANIMAUX.
Mauger, <i>racine</i> , Mald-Ger, Maldegarius.	Bacon, <i>lard</i> , <i>porc</i> .
Ménard, Meinhard, Maynard.	Bécasseau, Becachel.
Mederic, <i>racine</i> , Med-Ric, Merik, (St. Merry à Paris), <i>diminutif</i> Merriot, Meriault.	Chabot, <i>espèce de poisson</i> .
Merlin, <i>nom d'homme</i> , Meslin.	Chamois.
Onier, Homier, Omer.	Chant-d'oiseau.
Ouën, (<i>latin Audœnus</i>), Aud-Win.	Cheval.
Ouvrard, <i>racine</i> , Ebr-Hard.	Colombe, Coulomb.
Omer, <i>racine</i> , Aud-Mar.	Faucon, Fauconnet.
Philbert, Fulbert, Foubert, <i>racine</i> , Ful-Bert.	Goujon.
Pepin, Papin, Papineau, <i>racine</i> , Pip.	Goupil, <i>vulpes</i> , renard.
Raimbault, <i>racine</i> , Ram-Bold.	Héron.
Robert, <i>dimin.</i> Robin, Robinet, Robichon, Robert.	Lacaille.
Robine, <i>nom de femme</i> .	L'alouette.
Rodrigue, <i>racine</i> , Rud-Rick, (Rodriguez, fils de Roderic.)	Lânon.
Riel, Réel, Rée, (<i>nom scandinave</i>) Rielsson.	Loriot, <i>oiseau</i> , Lauryot.
Roberge, <i>nom féminin</i> .	Lebœuf, Bouvet.
Renaud, Regnauld, Regnaud, Raynald, Rainel, Renaudot, Renaudet, <i>racine</i> , Regn-Old, (<i>latin Reginaldus</i> .)	Lecoq, Cochet.
Reinhart, Regnard, Renard, <i>racine</i> , Regn-Hard.	Legeay.
Renouard, Regnoir, <i>racine</i> , Regn-Ward.	Leloup, Louvel, Louveteau.
Richard, <i>racine</i> , Ric-Hard.	Le Merle, Le Mesle, Merlot, Marlöt.
Richaud, Richaudeau, <i>racines</i> , Rich-Old, Rich-Wald.	Lerat.
Rigaud, <i>racine</i> , Ric-Old.	Lerenard.
Richer, Riquier, Ritier, Riché, Riquier, <i>racine</i> , Ric-Here.	Lescarreau.
Rathier, <i>racine</i> , Rad-Her.	Létourneau.
Rainfrey, <i>racine</i> , Regn-Fred ou Hram-Fred.	Lièvre, Lévreau.
Roger, Rodger, Rudiger, <i>racine</i> , Rud-Ger.	Loiseau, Loisel,
Roland, Rolandeau.	Loysen.
Reignier, Regnier, Reyner, <i>racine</i> , Regin-Here.	Moineau.
Rod-Ulf, Rodolphe, Rodulphe, Raoult, Raux, Ralph.	Papillon.
Raymond, <i>racine</i> , Red-Mund.	Pigeon.
Renouf, <i>racine</i> , Regn-Olf.	Pinson, Pinsonneau.
Renobert, <i>racine</i> , Regn-Ber.	Pivert.
Rigobert, <i>racine</i> , Ric-Bert.	Poisson.
Romuald, <i>racine</i> , Ruom-Wald.	Poulet.
Seguin, nom personnel, <i>diminutif</i> , Seguenot.	Poulin.
Sivard, <i>racine</i> , Sige-Ward.	Rossignol.
Siffray, <i>racine</i> , Sige-Fred.	X° NOMS DE TERRES, TIRÉS DE NOMS D'HOMMES.
Tanguay, <i>racine</i> , Tanc-Wiht.	De l'Angloiserie.
Thibaut, <i>racine</i> , Theut-Bold, Theobald, Theobald, d'un Thibodeau.	De l'Erpinière.
Théberge, Thiherge, Thivierge, Theut-Berge, nom féminin.	De la Bissonnière.
	De la Bouchardière.
	De la Bourbonnière.
	De la Bourgognière.
	De la Bouteillerie.
	De la Bretonière.
	De la Miltière, (Millet).
	De la Martellière.
	De la Canterie, (le Canteur).
	De la Naudière, (Naud).
	De la Durantaye.
	De la Ferrandièrre.

De la Gauchetièr.
De la Malottièr.
De la Martinièr.
De la Minodièr.
De la Morandièr.
De la Perrottierièr.
De la Pipardièr.
De la Poterièr.
De la Ragotterièr.
De la Renaudièr.
De la Richardièr.
De la Tesserièr.
De la Tremblayeièr.
De la Valtrie.
De la Verandrye.

XI^e — SOBRIQUETS.

Les marins et les soldats se prodiguaient entre eux des surnoms ou sobriquets, ainsi :

Lefiffre, Lamusique, Laroze, Latulippe, Lafleur, Belhumeur Brin d'amour, Carabi, Frappe-d'abord, Jolicœur, Lajeunesse, Lalime, Lafranchise, Lalancette, Ladéroute, Léveillé, Lajoie, Ladébauche, Lavaleur, Laframboise, Prêt-à-boire, Sanschagrin, Tranchemontaigne, Va-de-bon-cœur, Cœur-de-Roy, Lachapelle, Laramée, Lapalme, Laflamme.

XII^e. DES NOMS FRANÇAIS TRADUITS EN ANGLAIS.

Beaucoup de noms français ont été traduits en anglais, surtout parmi les Canadiens passés aux Etats-Unis :

Deschamps.	Fields.
Loiseau.	Bird.
Bouteiller.	Botler.
Charbonneau.	Coleman.
Laframboise.	Berry.
Gobeil.	Gubby.
De Quindre.	DeCant.
Bélanger.	Baker.
Roy.	King.
Dumoulin.	Miller.
Benoit.	Bennet.
Brodeur.	Brothers.
Bienvenu.	Wellcome.
Côté.	Side.
Dupuis.	Wells.
Dubois.	Wood.
Dufresne.	Ash.
D'Aragon.	Dragroon.
Gagné.	Gains, Gagner.
Giard.	Guard.
LaMagdeleine.	McDonald.
Lavigne.	Graps.
Lapiere.	Stone.
LeBlanc.	White.
Lafrance.	Lewis.
Lebrun.	Brown.
Lenoir.	Black.
Potvin.	Patman.
"	Wine.
Rocheleau.	Rushlow.
Roussel.	Russell.
Rousseau.	Brook.
Tousignant.	Signet.
Meunier.	Miller.
Loup.	Wolf.

Et même il est arrivé plus d'une fois que le lecteur des journaux d'une autre langue, aura été dépayssé en lisant le compte-rendu de quelques faits, où entraient des noms canadiens.

Le *Leader* de Toronto dans son numéro du 24 janvier 1865, rapportant la division des voix sur l'adresse en réponse au discours du trône, donne un très bel échantillon de l'orthographe des noms Canadiens-Français, le voici textuellement :

“ Liste des Députés qui ont voté dans la négative :

MM. Bourasco,	pour Bourassa.
“ Capron,	“ Caron.
“ Coopall,	“ Coupal.
“ Duckept,	“ Duckett.
“ Fortice,	“ Fortier.
“ Graffirion,	“ Geoffrion.
“ Halrichbe Viger,	“ Labrèche Viger.
“ Laframhouse,	“ Laframboise.
“ Lagire,	“ Lajoie.
“ Louliot,	“ Pouliot.
“ Thibadeau,	“ Thibodeau.”

Quelques noms anglais ont été traduits en français ; ainsi :

Donaldson.	D'Alençon.
Davis.	D'Hévé.
Wellis.	Houlet, Ouellet.
William.	Ouilem.

Maintenant il n'est peut-être pas inutile d'ajouter que l'orthographe des noms propres ne doit point subir des modifications qui s'introduisent dans l'orthographe des noms communs, comme *Roy*, *Lefebvre* qui ne doivent pas s'écrire *Roi*, *Lefèvre*.

Il est désirable que l'on conserve autant que possible les lettres quiescentes qui indiquent la racine et l'étymologie du nom ; comme dans *Gaultier*, *Archambault*, du moins doit-on éviter d'ajouter des lettres étrangères comme *ll* dans la plupart des noms terminés *eau* ; *Moreau*, *Boudreau*.

Il arrive quelquefois que ces lettres sont complètement opposées à l'étymologie, ainsi les noms *Marcou*, *Renou*, ne devraient pas s'écrire avec *x* parce que le nom primitif est *Marcoulf*, *Marcalf*, *Renouf*. De même dans *Girou*, *Ilérou*.

XIII. — DES NOMS ÉTRANGERS.

Crisafis (Chrysaphius) nom grec d'origine avec une forme italienne.	
Chouinard (Schwinhardt) allemand.	
Dasilva (de la forêt) Portugais.	
Domingo (Dominique) Espagnol.	
Fernando, Falardeau, Fallardeau, Espagnol.	
Fernandez, fils de Ferdinand.	
Hangrave allemand.	
Lopez, fils de Lope ou Lupus, Loup, Espagnol.	
Lothman, allemand.	
Molleur, Muller, allemand.	
Schinck, Chinque, allemand.	
Spenard (Spennert) allemand.	

III.

ALTÉRATION DES NOMS.

La nature, la complication et la variation des transactions sociales donnent à la stabilité des noms une haute importance : s'il fallait rechercher de combien de procès leur altération a été l'origine, on risquerait d'arriver à une liste qui comprendrait la moitié des victimes des tribunaux.

L'altération des noms a souvent pour cause une prononciation ou une orthographe vicieuse.

Comme toutes les langues admettent ou repoussent exclusivement certaines modifications de la voix articulée, il s'en suit qu'un nom écrit ou prononcé dans une langue doit subir lorsqu'il passe dans une autre langue des altérations qui le rendent quelquefois méconnaissable.

La langue française ne connaît et ne saurait traduire dans son idiome le *ch* allemand, ni le *jota* espagnol. Le *Th* anglais, le *Z* espagnol le *Theta* grec manquent également au français.

Le son des deux *ll* mouillées de la langue française ne peut être exprimé en allemand..., et l'anglais est impuissant à rendre notre syllabe *gne*, et la lettre *U* se prononce toujours *au* dans cette langue.

De là, il faut conclure que jamais ou presque jamais un nom n'est prononcé par des étrangers, comme il l'est par des nationaux.

Ou ils traduisent, ou ils introduisent les consonnes de leur langue qui répondent à celles des autres langues, leur manquant.

Les voyelles et les diptongues changent aussi de valeur dans les différentes langues, comme les consonnes, et (dans la même langue) elles répondent quelquefois à des sons différents. L'étude de l'anglais comparée au français nous en fournit de nombreux exemples. Que d'inexactitudes et d'erreurs résultent dans la prononciation des noms étrangers !

Des altérations moins involontaires en apparence, tiennent à l'habitude, au besoin de rechercher dans un nom, nouveau pour nous, des formes ou des sons qui nous soient familiers. Telle est l'altération journalièrement apportée par la prononciation vulgaire des noms qu'on peut également s'en autoriser pour justifier toutes les étymologies, ou pour les proscrire toutes; non qu'on doive blâmer l'usage d'avoir peu à peu adouci la rudesse de certains noms, ainsi *Tugal*, *Chertin*, sont aujourd'hui prononcés et écrits *Dugal*, *Guertin*.

Les Basques dont la langue admet les consonnes *T* et *R* prononcent cependant *Cakialin*, pour *Catherine*, et les Italiens de Vénise écrivent, *San-Slai*, et *San Stino*, pour *St. Eustache*, *St. Etienne*.

Un phénomène qui a pu frapper plusieurs personnes, c'est que souvent les transformations de noms sont amenées par un besoin euphonique de l'oreille ; par exemple *r* est souvent transposé *Garnier*, *Grenier*, *Guernon*, *Grenon*, *Chambrelan*, *Chamberlan*, *Arnaux*, *Renaux*.

L's avant les lettres *d l r* devient parfois quiescent, et la syllabe devient longue, *Besnard*, *Bénard*, *Besnier*, *Benier*, *Gasnier*, *Gagné*, *Greston*, *Greton*, *Meslin*, *Melin*.

La consonne finale devient souvent quiescente, *Alix*, *Mesnil*, *Coutil*, *Artus*, *Landry*.

Beaucoup de noms ont été formés par des diminutifs. Quelquefois en ajoutant *il*, *el*, *eau*, et *ot* *lin*, *id*, *on*, *in*, etc., mais jamais *aull*, *eault*, qui supposent la racine *ald*, *old*, *ouall*. Parfois la première syllabe du mot se retranche : *Nicolel*, *Colel*.

Assez souvent du prénom et du nom propre s'est formé un second nom propre, ainsi, *Jandre*, *Dugrousse*, *Gastonguay*, *Jobidon*, *Paulus*, *Tecauhry*, *Montpléant*, tous formés de *Jean*, *Harel*, *Hugues Rousse*, *Gaston Guay*, *Job Bidon*, *Paul Hus*, *Tec Aubry*, *Hamond Pléhan*.

L'orthographe d'un grand nombre de noms a subi de telles variations qu'il est naturellement difficile d'en reconnaître l'identité.

Beaucoup de noms de familles canadiennes ont conservé leur orthographe primitive ; d'autres, au contraire, ont subi de telles variations qu'il est naturellement difficile d'en reconnaître l'identité ; ainsi " *Belhoste*, *Belotte*, *Blo*, *Blau*, *Belleau*. "

" *Fribaut*, *Flibot*, *Philibot*. "

Du Semmetienne devient *DuCimetière*.

Banlia, — *Bainlast*, — *Baillac*, — *Bayac*, — *Bayard*, — *Baillard*.

Buisson, — *Bisson*.

Chambreian, — *Chamberland*.

Arnaud, — *Renaud*.

Garnier, — *Grenier*, — *Périllard*, — *Périgard*.

De Phogas, — *Phocas* et *Phocasse*.

Donaldson, — *D'alençon*.

Davis, — *D'hévé*, — *Dévé*.

Willis, — *Houlet*, — *Ouellet*.

Vauxelle, — *Vocelle*, — *Boheur*, — *Boîl*.

Lanouilie, — *Enouille*.

Bereau, — *Brault*, — *Bro*, etc.

Pasquier, — *Pasquet*, *Pacquet*, — *Pâquet*.

Guyon, — *Guillon*, — *Yon*, — *Dion*.

Guiguère, — *Dier*, — *Guillonnat*, — *Dionet*.

Gunière, — *Guillomnière*, — *Dunière*.

Brechevin, — *Brugevin*, — *Bergevin*.

Beaujoux, — *Bugeault*.

Quesnel, — *Tiennel*.

Quenet, — *Guenet*.

Dans un grand nombre de noms les mots *Le* ou *De* sont tantôt ajoutés et tantôt retranchés, et l'on a écrit également :

Le Tardif, — *Tardif*, — *Le Mercier*, — *Mercier*.

Le Roy, — *Roy*, — *Le Normand*, — *Normand*.

Arrivé, — *Larrivé*, — *Avisse*, — *Lavisse*.

Cotty, — *Le Couthy*, — *Pomier*, — *Le Paulmier*.

Créquy, — *Aide-Créquy*.

Marets, — *Des Marets*.

Richer, — *Éricher*.

Lognon, — *Aloignon*.

De Béhik, — *Beiique*, — *Le Bègue*, — *et Lafleur*.

Un ancien usage dans les familles canadiennes désigne les enfants par le nom de baptême du père, et ce nom finit par se confondre avec le nom propre de la famille ; ainsi les enfants de *ugal Cottin*, seront appelés les petits *Tugal*, puis *Dugal*, plus tard *Cottin-dit-Dugal*, et les descendants ne seront plus désignés que sous le nom de *Dugal*. *Sylvain Vox*, est l'ancêtre des familles *Sylvain*. Les enfants de *Vivier*, *Madeleine dit Ladouceur*, ne seront plus désignés que sous les noms de *Vivier* et *Ladouceur*.

Les enfants de *Raymond De Fogas*, deviendront *Phocasse-dit-Raymond* et *Raymond*.

Arnoul Lavergne ne pourrait reconnaître ses descendants que sous les noms de Lavergne-dit-Renaud, puis Renaud.

Técle Cornelius Aubrenan, trouverait dans ses descendants, *des Tecaubry*, des Cornelius, des Técle et enfin des Aubry.

Les diminutifs dont se servent les Anglais sont quelquefois aussi étranges, et tels que l'habitude seule peut faire découvrir *Maria* dans *Molly*, *Marguerita* dans *Peggy*, et *Isaac* dans *Ny Kin*.

L'altération qui modifie le nom selon le sexe de la personne nommée tient à la nature des noms significatifs ; mais la nécessité s'étend plus loin : lorsque dans la cérémonie du baptême une femme avait reçu le nom d'un saint : l'usage s'establit d'altérer ce nom par une terminaison fémi-

nine : Louis, Louise, Henri, Henriette, Antoine, Antoinette, etc.

Dans plusieurs parties de la France l'altération du nom patronymique varie assez pour caractériser chaque membre de la famille. Ainsi au Poitou, tel homme s'appelant Roulant, sa femme s'appelle Roulante, son fils Roulu, sa fille Rouluche, et son plus jeune fils Rouluchet. (1)

Mais ces formes villageoises trop simples pour n'être pas entachées de quelque ridicule, ne sont admises que dans les habitudes intérieures et ne passent point dans les actes publics.

(1) Mémoire de la Société des Antiquaires de France. Tome I, page 225.



CLEF

DU DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE.

Le chiffre romain en tête du nom désigne :

1^o Le nombre de tiges du même nom.

2^o Le degré dans l'échelle de la filiation, ainsi : Le nom du chef de la famille est en grandes capitales, celui de la mère et des étrangers introduits dans la famille par une alliance, en semi-capitales. — Le nom de tous les enfants se trouve reproduit en caractères italiques.

L'exposant ou chiffre supérieur qui accompagne un nom de lieu, (Québec¹), et que l'on rencontre ensuite après les lettres *b*, *m*, *s*, représente le nom de la localité où les actes de baptêmes, mariages et sépultures ont été enregistrés, et on évite ainsi la fréquente répétition de ces mêmes noms. Ces exposants peuvent encore servir à faire connaître les migrations des familles, en montrant le lieu de leur résidence au moment où l'acte est enregistré. Ainsi lorsque plusieurs enfants d'une famille sont baptisés à Montréal, tandis que les autres le sont aux Trois-Rivières ou à Québec, on peut facilement présumer que la famille habitait alors ces différentes localités.

La date du mariage se trouve toujours portée en tête de chaque famille, et le millésime est en chiffres gras, (1680). Cependant s'il y a un second ou un troisième mariage, le millésime alors est indiqué en chiffres ordinaires, afin de ne pas déranger l'ordre chronologique, tracé par les chiffres gras pour les familles du nom.

En voici un exemple :

1680, (23 octobre) Québec.⁵

III.— COUILLARD, Louis, [LOUIS II.]
s 15 mai 1728, à St. Pierre du Sud.

1^o VAUDRY, Marie, [CHARLES I.]
Louis, b 6 mars 1686, au Cap St. Ignace⁸; s³
13 avril 1686.— *Marie-Anne*, b 1681; s⁵ 2 mai
1689.

1688, (4 mai) Québec.⁵

2^o FORTIN, Marie, [FRANÇOIS I.]

Geneviève, b⁵ 18 juillet 1689.— *Elizabeth*, b 17
avril 1691, à St. Thomas.⁸— *Louise*, b⁸ 16 nov.
1692; s⁸ 22 nov. 1693.— *Louis*, b⁸ 6 fév. 1694;
m⁸ 17 nov. 1721, à Marthe COTÉ.— *Claire-Françoise*, b⁸ 7 déc. 1695, hospitalière dite St. Louis;
s⁵ 8 mars 1721.— *Marie-Simone*, b⁸ 28 mai
1697.— *François*, b⁸ 24 nov. 1699; m 22 nov.
1728, à Madeleine BERNIER, au Cap St. Ignace.—
Joseph, b⁸ 18 sept. 1701.— *Jean-Baptiste-Charles*,
b⁸ 14 juillet 1703; m⁸ 19 juin 1729, à Geneviève

LANGLOIS.— *Catherine*, b⁸ 5 avril 1705; s 7 mai
1706.— *Paul*, b⁸ 8 sept. 1707; m 10 nov. 1732,
à Marie-Joseph COUTURE, à St. Etienne de Beaumont.

1712, (7 novembre) Illet.

3^o BÉLANGER, Marguerite, [LOUIS II.]
1719, (31 janvier) St. Thomas.⁸

4^o NOLIN, Louise, [JACQUES I.]
veuve de Joseph Langlois.

Marie-Anne, b...; m⁸ 22 juin 1739, à Louis
MARGANNE DE LA VALTRIE.

Dans l'article ci-dessus on trouve toutes les informations suivantes :

1^o La date et le mariage de Louis Couillard.

1680, (23 octobre) Québec.

2^o Le degré de filiation de Louis Couillard,
(III). troisième, ou petit-fils du colon.

3^o Le nom de son père.

Louis Couillard, (second) ou fils du colon.

4^o La date et le lieu de sa sépulture.
s 15 mai 1728, à St. Pierre du Sud.

5^o Le nom de sa première femme.
Marie Vaudry.

6^o Le nom et le degré de filiation du père de cette femme.

Charles Vaudry, (premier du nom).

Ce même signe (Charles I) indique encore la référence à la famille de Charles Vaudry, où se trouve toutes les informations qui ont rapport à sa fille.

7^o Le nom de ses enfants, la date de leurs baptêmes, celle de leurs décès, et les noms de la paroisse où les actes ont été enregistrés.

Louis, baptisé le 6 mars 1686, au Cap St. Ignace; inhumé au même lieu le 13 avril 1686.—
Marie-Anne, baptisée en 1681, inhumée à Québec le 2 mai 1689, etc.

8^o La date de son second mariage.

1688, (4 mai) Québec.

9^o Les noms de la seconde femme et de son père.
Marie Fortin, fille de François, (premier du nom.)

10^o Les noms des onze enfants du second mariage, avec dates de baptêmes, de mariages et de décès, indiquant toujours le nom des paroisses où les actes ont été enregistrés. Cette indication est faite par les petits chiffres ⁸, ⁵, ⁸, qui représentent Québec, Cap St. Ignace, St. Thomas.

11^o La date du 3^o mariage.

1712, (7 novembre) l'Islet.

12^e Les noms de la femme et de son père.

Bélanger Marguerite, fille de Louis, (second).

13^e La date du 4^e mariage.

1719, (31 janvier) St. Thomas.

14^e Le nom de la femme, celui de son père, et aussi le nom de son précédent mari.

Nolin Louise, veuve de Joseph Langlois, et fille de Jacques Nolin, (premier du nom).

15^e Le mariage à St. Thomas, (8) le 22 juin 1739, de sa fille Marianne, dont l'acte de baptême n'est pas trouvé (...) avec Louis Marganne de la Valtrie.

Lorsque les actes ont été enregistrés sous le nom propre et sous les surnoms, le dictionnaire renvoie généralement à la lettre du nom propre.

Dans un acte de mariage, Jacob Wolfe, polonois de nation, marie sa fille Marie-Louise, et dans les actes de baptême des enfants de celle-ci, on trouve qu'elle est nommée Marie-Louise Loupe, Marie-Louise Polonaise. Au Dictionnaire les noms *Loupe* et *Polonaise*, renvoient alors au nom *Wolf*.

Il arrive quelquefois aussi que l'acte du baptême d'un enfant est enregistré sous le nom de baptême de son père : comme *Louis*, fils de *Jean*

Raymond, (c'est-à-dire Jean Raymond DE FOGAS), alors ce nom *Raymond*, renvoie à celui DE FOGAS.

Souvent le nom d'un enfant est enregistré à son baptême, sous le nom propre de son père, (*Hubou*) et ce même enfant se marie sous le surnom de son père (*Deslongchamps*), alors l'acte de mariage est enregistré *Deslonchamps*, mais il faut nécessairement référer au nom de *Hubou*, pour les autres actes de sa famille.

Quelquefois les enfants sont baptisés plusieurs mois après leur naissance. La raison de ces retards était l'absence prolongée des missionnaires qui ne visitaient qu'à des époques assez reculées les différents centres de populations : et les familles attendaient la présence du missionnaire pour faire administrer le baptême à leurs enfants. Il ne faut donc pas être surpris si l'on rencontre des baptêmes dans une même famille, à quelques mois seulement d'intervalle les uns des autres, rencontre qui aurait semblé indiquer une erreur du dictionnaire.

Quelques noms propres renvoient à des surnoms, qui ne se trouveront qu'au second volume du dictionnaire. Nous en avons agi ainsi, pour faire connaître immédiatement dans ce premier volume les variations d'un nom, déjà connu dans la colonie avant l'année 1700.



A

MONSIEUR JOSEPH-CHARLES TACHÉ



I.

Dans mon rude travail, semblable au voyageur
Qui perce des forêts l'immense profondeur,
De tous côtés je vois des tiges vigoureuses,
De leurs nombreux rameaux justement orgueilleuses.
Mais, parmi ces enfants, issus d'un même sol,
Est un arbre géant, à la forte ramure ;
Sous son feuillage épais, le vent souffle et murmure,
Et dans son sein l'oiseau vient reposer son vol.

Sous son ombrage je m'arrête,
C'est un repos délicieux ;
Et je vois en levant la tête,
Sa cime se perdre en les cieux.
Faisons quelque peu son histoire,
Et dragons, d'un crayon joyeux,
La douce ébauche de sa gloire !

II

HÉBERT, toi le *premier*, du sol canadien,
Tu tiras ton honneur, ta gloire et tout ton bien !
A tes côtés, COUILLARD, noble et digne recrue,
Comme toi s'enrichit, en suivant sa charrue !
Honneur, cent fois honneur à ces PREMIERS COLONS !
JOLIETTE, tu pars ; et ta savante course
Va, du *Mississippi*, nous révéler la source !!!
DE LA VÉRANDERIE, escalade les Monts !!!

DUFROST, illustre militaire,
Fais croître dans la piété
L'Enfant, qui sera sur la terre,
Notre ange de la charité !
Toi, compagne de la Peltre,
DE THAUVENET, par ta bonté,
Sois la mère de la Patrie !

III

Dans cette vaste plaine, où de fiers bataillons,
 Ont détruit, sous leurs pieds, de fertiles sillons,
 Apparaît à mes yeux une ombre magnanime :
 Contempons un instant cet homme au front sublime !
 Il quitta son pays, compagnon de CHAMPLAIN ;
 Aux plaines de Québec, il vint planter sa tente,
 Sa main dure au travail, pour Dieu son âme ardente
 En ont fait un héros !... C'est ABRAHAM MARTIN !

De son sang, il donna à l'Eglise,
 Le second prêtre canadien,
 Charles-Amador, dont la devise
 Fut : *Aimer Dieu, faire le bien !*
 Et, depuis, sa noble lignée
 Est du pays le cher soutien.....
 Dieu bénisse sa destinée !

IV

Paraissez maintenant illustres Magistrats,
 Intègres Gouverneurs de nos naissants Etats !
 Ta justice, BOUCHER, te vaudra dans l'histoire,
 Avec ta piété, la couronne de gloire.
 TAILHANDIER, viens t'asseoir au pied du Mont-Royal
 La balance en tes mains gardera la justice !
 GAUTHIER, LENEUF, Godfrroy, faites trembler le vice ;
 Chacun de vous sera Lieutenant-Général !

Et toi, notre chère enlevée,
 Reviens de ces sauvages lieux ;
 HATE, de ta gloire élevée
 Nous ne serons pas oubliéux.
 Le fils de ta petite fille
 Porte au front l'éclat radieux
 Qui vient illustrer ta famille !

V

A tant de gloire encore ajoutons un rayon ;
 Encore un nouveau trait à ce riche blason.
 HERTEL, prends dans tes mains ton invincible épée ;
 Des guerriers de ton sang commence la lignée :
 Fais passer ta valeur au cœur de tes enfants :
 Tous, volez au combat, affrontez la mitraille ;
 Revenez, en vainqueurs, du sein de la bataille,
 Légez au Canada vos lauriers triomphants !

Enfin, je te vois apparaître ;
 Noble Sir ETIENNE TACHÉ,
 Cher au pays qui te vit naître,
 Toujours à sa gloire attaché !
 Par la plus légère souillure,
 Ton mérite n'est point taché ;
 Ta vertu resta toujours pure.

VI

Et j'atteins le sommet de mon *arbre géant* !
 Dans les derniers rameaux quel reflet éclatant !
 Nos hommages à toi, voyageur pacifique,
 Noble Evêque, en tes mains l'*Olivier Symbolique*
 Resplendit à nos yeux comme ton bâton d'or !
 Gloire à toi, le héros des prêtres de ta race !!!
 Et Toi, comment oser s'élançer sur ta trace,
 Toi, dont le cœur ami vaut bien mieux qu'un trésor.

Je vois briller sur ta poitrine
 La noble étoile de l'honneur ;
 A ton front la splendeur divine
 Du savant, du littérateur !!!...
 Tes talents, tes vertus, ton zèle
 Ont fait seuls toute ta grandeur !
 Honneur au citoyen modèle !!!

ENVOI.

Permets qu'en tes mains je dépose
 Cet humble fruit de mon labeur,
 Ce travail est bien peu de chose
 Mais je l'ai fait de si bon cœur !!
 Cet arbre ne peut te déplaire ;
 Ses feuilles, ses fruits sont si beaux !
 Puisse longtemps notre terre
 Se reposer sous ses rameaux !

COMMENT ON PEUT TRACER UN ARBRE

A L'AIDE DU DICTIONNAIRE GENEALOGIQUE

Tracer un arbre généalogique, c'est établir tous les liens de parenté qui peuvent exister entre différentes personnes.

Les rapports de parenté sont en relation directe ascendante ou descendante, et en relation collatérale, aussi ascendante ou descendante.

Nous en donnons plusieurs exemples.

Rien de plus curieux que le tracé d'un arbre généalogique. C'est absolument le plaisir qu'éprouve le touriste ou le pionnier qui remonte un grand fleuve et qui à chaque instant découvre les tributaires de ce grand fleuve, puis les nombreuses sources, qui lui ont donné l'existence. Il va sans cesse de surprise en surprise.

Le généalogiste qui veut remonter toutes les sources tributaires d'une seule personne en ligne directe, rencontrera, au 2^{me} degré, deux branches, le père et la mère, au 3^{me} degré quatre branches, au 4^{me} degré huit, au 5^{me} seize, au 8^{me}, 9^{me} et 10^{me}, 128, 256 et 512 sources ou noms dont elle descend.

S'il veut ensuite connaître les parents en ligne collatérale, il lui faudra d'abord parcourir les branches de l'arbre en remontant jusqu'à l'*origine commune aux familles*, puis descendre les branches respectives de ces familles cherchées.

Il faut distinguer dans la parenté :

1° La tige ou souche.

2° Le degré.

3° La lignée.

La souche est la personne dont on descend l'origine.

Le degré est l'éloignement ou la proximité qui se trouve entre les parents et la souche commune.

La lignée est la série des personnes qui descendent de la souche à différents degrés.

1° La lignée, est *directe ascendante* ou *directe descendante*, suivant que la série de personnes descend l'une de l'autre, ou remonte l'une à l'autre, le père, le grand-père, l'aïeul, etc., le fils, le petit fils, l'arrière petit-fils, etc.

2° La lignée *collatérale*, est la série de personnes dont une ne descend pas de l'autre ; mais descend d'une même souche ; frère, sœur, cousin. Elle est dite *égale*, si les personnes sont à égale distance de la souche commune, et *inégale* si l'une est plus éloignée que l'autre de cette même souche.

Nous donnons ici un modèle d'arbre qui établit parfaitement tous ces degrés.

Dans l'arbre Figure I (N), est la personne dont on trace la lignée. Le chiffre IV en tête de (N), est la souche commune des ses frères, oncles, cousins, etc. ; les chiffres 3, 2, 1, marquent ses pères, etc. ; au-dessous de (N), sont ses fils, petits-fils, etc. ; à ses côtés, ses frères, sœurs avec leurs descendants.

Le degré de parenté ne se compte pas à la souche commune, mais à ses enfants ; ainsi les frères sont au 1^{er} degré, etc.

La lignée en collatérale se trace à l'aide du même modèle où les chiffres indiquent le degré de parenté.

La Figure II représente un arbre en ligne directe ascendante.

Nous avons donné, comme exemple d'arbre généalogique en ligne directe ascendante, l'arbre de la famille Taché, dont les branches remontent au premier habitant du Canada, Louis Hébert. A ces mêmes branches se rattachent un grand nombre de nos familles canadiennes.

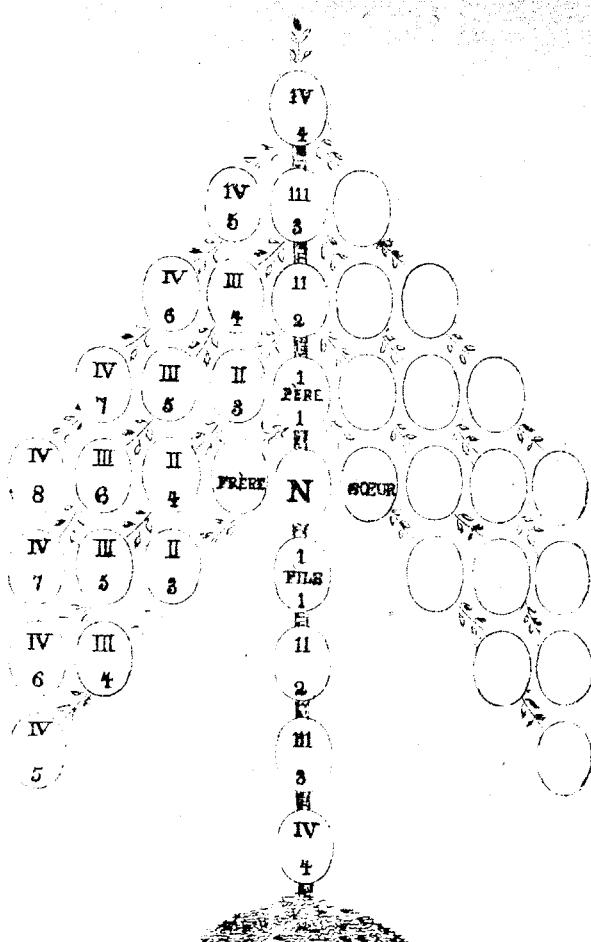


Figure I.

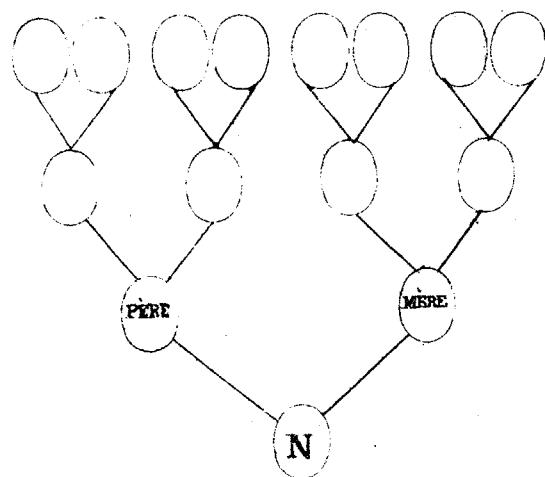


Figure II.

Lignée descendante en directe.

TABLE DES MATIÈRES.



DÉDICACE	III
INTRODUCTION	V
Aperçu Etymologique et historique sur les noms :	
I. Système des noms individuels et significatifs	XIX
Quelques racines des noms Saxons et Scandinaves	XX
II. Système des noms de famille	XXII
Noms tirés 1° Des métiers et professions industriels	XXIII
2° Des titres honorifiques, fonctions publiques, féodales ou domestiques	XXIV
3° De l'endroit où l'on avait sa demeure ou sa propriété etc., de l'agriculture etc	XXIV
4° Des qualités personnelles, physiques, intellectuelles ou morales ; vêtements, habitudes et relations de famille.	XXV
5° De quelque aventure, ou de quelque accident	XXVI
6° Du Pays, de Province, Villes, Villages etc	XXVI
7° Du Latin, du Grec ou de l'Hébreux	XXVII
8° Des langues Saxonnes, Celtes et Scandinaves	XXVII
9° Des Oiseaux, et d'autres Animaux	XXIX
10° Des noms d'hommes	XXIX
11° Des Sobriquets	XXX
12° Des noms français traduits en anglais	XXX
13° Des noms étrangers	XXX
III. Altération des noms	XXXI
Clef du Dictionnaire	XXXIII
Poésie	XXXV
Comment on peut tracer un arbre à l'aide du Dictionnaire Généalogique	XXXIX
Dictionnaire	1
Provinces Ecclésiastiques de France en l'année 1631	593
Table alphabétique des villes de France avec le nom de leur province, en 1631	595
Table chronologique des paroisses et missions de la Province de Québec tenant registres, de 1621 à 1871	601
Table géographique des paroisses de la Province de Québec, en 1871	607
Table alphabétique etc.	611
Gouverneurs, Intendants, Juges, Médecins et Notaires de la Nouvelle-France, de 1608 à 1700	617
Tableau des Seigneuries, en 1681	619
Personnel des maisons religieuses, en 1681	619